



Menu [hypertexte](#)

2. [Chronique biblique](#)
5. [Benoît XVI](#)
6. [Christianisme et judaïsme](#)
8. [Dialogue islamo-chrétien](#)
11. [Théologie sociale](#)
16. [Encyclique](#)

REGNAT

BP 20114

75623 PARIS cedex 13

regnat.phg@orange.fr

Directeur de la publication

Philippe GUIDAL

Ont collaboré à ce numéro :

Philippe GUIDAL

Yann GWELTAZ

Jean-Jacques LEBŒUF

Gabriel MARTINEZ

Merci à :

Abbé Jean-Luc H.

Michèle M.

Conception – Réalisation

PHG

Les articles publiés
n'engagent que leurs auteurs.

© Regnat 2011



En attendant le printemps de l'Église...

Non, ce n'est pas la lecture des [statistiques désespérantes de l'Église qui est en France](#) qui a retardé la parution de ce nouveau numéro du bulletin, mais, plus prosaïquement, une accumulation de contrariétés en tous genres, soucis variés et tâches diverses... Quoi qu'il en soit, ce printemps voit reparaitre *Regnat* ! Avec toujours le même objectif : former et informer. Et indépendamment du bulletin, notre site ne cesse de s'étoffer, petit à petit, comme peuvent le constater celles et ceux qui s'aventurent dans ses arcanes.

Cela dit, les statistiques susmentionnées démontrent une fois de plus, s'il en était encore besoin, l'aveuglement stupide et borné des pasteurs, et malheureusement de la majeure partie de leurs ouailles. Le nombre de baptisés ne cesse de chuter (entraînant logiquement la diminution tout aussi drastique du nombre des confirmations, mariages et ordinations) : surtout, ne changeons rien ! Ne remettons pas en cause la pastorale des dernières décennies ! Ne faisons de peine à personne ! Quant au salut des âmes...

Enfin, qu'on ne s'étonne pas de voir ce numéro placé sous le patronage de [sainte Catherine de Bologne](#), ordinairement fêtée le 9 mars : le Propre de la famille franciscaine place sa fête le 9 mai...

Le site

<http://regnat.fr/>

<http://www.regnat.fr/>

<http://regnat.pagesperso-orange.fr/>

Le blog

<http://regnat.centerblog.net/>

Une théologie de l'Histoire

Un « tiré à part » de cette étude est disponible sur [notre site](#), augmenté de plusieurs annexes (analyses lexicologiques).

La « révélation » qui clôt le *corpus* néotestamentaire entend communiquer « ce qui doit arriver bientôt¹ », un avenir caché aux hommes mais connu de Dieu, et de Dieu seul. Or, ce Dieu qui révèle est ὁ ὢν καὶ ὁ ἦν καὶ ὁ ἐρχόμενος² [ho òn kai ên kai ho erchómenos], « Celui qui est, qui était et qui vient », transcendant les catégories historiques de l'humanité (passé/présent/futur), créant même l'histoire dans le temps de la Création où commencent d'alterner jour et nuit, soir et matin³. Restant sauve la part d'initiative laissée à la liberté humaine, Dieu est le maître de cette histoire, initiée dans un but bien précis : que les hommes deviennent « participants de la divine nature⁴ ».

Dès lors, « ce qui doit arriver bientôt » n'est pas sans lien avec « ce qui est déjà arrivé », et « ce qui arrive à présent » ne prend tout son sens que replacé dans cette perspective bipolaire. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que le genre apocalyptique livre, de façon presque systématique, une interprétation de l'histoire qu'on peut qualifier de « théologie de l'histoire ».

Le chapitre 12 du livre de l'Apocalypse, dont quelques aspects vont être étudiés ici, présente cette particularité d'embrasser en une vingtaine de versets l'ensemble de l'Histoire sainte, depuis le conflit origi-

nel jusqu'à la fin des temps. Constituant le centre géométrique⁵ du dernier livre de la Bible, il en est aussi probablement le point culminant.

1. Justification de la délimitation

Il semble *a priori* relativement aisé de délimiter la péricope étudiée ici, puisqu'elle est encadrée par deux récits clairement distincts. En amont, le chapitre 11 – au caractère composite – s'achève avec la fin du « septénaire des trompettes » ; l'ultime verset, 11 19, est manifestement un verset de transition qui, d'une part, renvoie à 15 5 (καὶ ἠνοίγη ὁ ναὸς [kai ênoigē ho naòs], « et s'ouvrit le temple »), et, d'autre part, introduit le chapitre 12 en orientant la pensée du lecteur vers le ciel (ἐν τῷ οὐρανῷ [en tō ouranō], « dans le ciel »). En aval, tout dépend de la leçon retenue pour 12 18 : ἐστάθην [estáthēn], « je me tins » (texte majoritaire *ℳ*) ou ἐστάθη [estáthē], « il s'arrêta » (*℘*⁴⁷, *ℵ*, A, C). La première, adoptée par la *Bible de Jérusalem*, introduit mieux le chapitre 13 (même sujet à la première personne du singulier en 12 18 et 13 1) ; la seconde, adoptée par la *Traduction œcuménique de la Bible*, et attestée par de bons témoins, n'est cependant pas moins cohérente avec la vision suivante. Quoi qu'il en soit – nous n'avons pas d'éléments décisifs pour trancher ce dilemme –, il semble bien que 12 18 soit également un verset de transition destiné à introduire le chapitre suivant, et que la péricope étudiée pourrait très bien être arrêtée en 12 17. En tout état de cause, le chapitre 12 forme une unité littéraire homogène, avec ses personnages (femme, enfant, dragon, anges) et ses lieux (ciel, terre) propres.

2. Plan et structure

Le titre couramment donné à la péricope, « La femme et le dragon », s'impose assez naturellement : en effet, les deux substantifs les plus fréquents sont γυνή [guné], « femme », et δράκων [drákōn], « dragon » (huit occurrences chacun⁶), principaux sujets au début comme à la fin de la péricope et premiers « signes » du livre de l'Apocalypse (c'est en 12 1 et 12 3 qu'on trouve les deux premières des sept occurrences du mot σημεῖον [sēmeîon], « signe », dans ce livre).

⁵ On compte en effet 194 versets pour les chapitres 1-11, 193 versets pour les chapitres 13-22...

⁶ Et on pourrait ajouter les neuf occurrences des pronoms personnels αὐτός/αὐτή [autós/auté] se rapportant à chacun de ces substantifs.

¹ Ap 1 1. Nous adoptons les conventions typographiques de la *Bible de Jérusalem* pour les abréviations (en italiques) des livres bibliques, les numéros de chapitres (chiffres en gras) et les numéros de versets (chiffres en caractères courants).

² Ap 1 4.8, 4 8. Cf. 11 17, 16 5 : ὁ ὢν καὶ ὁ ἦν [ho òn kai ho ên].

³ Cf. Gn 1 5.

⁴ 2 P 1 4.

En tenant compte, non seulement des occurrences de vocabulaire, mais aussi des sujets en présence, des actions en cause et des circonstances de lieu et de temps, on peut délimiter cinq grandes unités littéraires dans la péricope :

- « Les deux signes » (1-4a) : ici apparaissent les deux premiers signes de l'Apocalypse, qui pourraient être considérés respectivement comme *destinataire* et *opposant* (selon le vocabulaire sémiotique de Greimas) du drame exposé symboliquement dans le livre.
- « Le dragon contre la femme et son enfant » (4b-6) : à la fois *objet* du désir maternel et de la convoitise du dragon dans cette péricope, l'enfant messianique est également déterminé comme *sujet* dans le reste du livre. Dieu est le *destinateur* par excellence. L'espace narratif s'élargit avec la fuite de la femme « au désert », désert terrestre comme le précisera la suite du récit (16).
- « Le dragon expulsé du ciel » (7-9) : à la fuite de la femme succède l'expulsion du dragon de l'espace céleste par des *adjuvants* angéliques. C'est dans ce cadre « polémique » qu'est dévoilée l'identité diabolique du dragon.
- « Hymne victorieuse » (10-12) : la chute du dragon est saluée par une hymne caractéristique qui entérine la césure de l'espace narratif entre ciel et terre/mer, nouveau lieu de l'activité du dragon.
- « Le dragon contre la femme et sa descendance » (13-17) : malgré l'échec du premier affrontement céleste (4b-6), l'hostilité du dragon à l'encontre de la femme et de sa descendance se poursuit sur terre.

3. Ap 12 et l'Ancien Testament

« Les rapports intertextuels prennent une densité extrême dans les écrits du Nouveau Testament, tout pétris d'allusions à l'Ancien Testament et de citations explicites⁷. »

De par son genre littéraire unique dans le *corpus* néotestamentaire, le livre de l'Apocalypse illustre de façon paroxystique ce constat de la [Commission biblique pontificale](#). S'il est difficile d'y trouver des « citations

⁷ COMMISSION BIBLIQUE PONTIFICALE, *L'interprétation de la Bible dans l'Église*, III, A, 2 (*La Documentation catholique*, n° 2085, 2 janvier 1994, p. 31). Toute la section III, A (« L'interprétation dans la Tradition biblique », *op. cit.*, pp. 31-33) serait à citer...

explicites », notamment parce que le canon vétérotestamentaire n'était pas encore fixé et qu'on ne connaît pas vraiment l'état ni la teneur des textes bibliques en possession de l'hagiographe⁸, il est par contre aisé d'y déceler des rapports textuels allant du « palimpseste » (un texte sous un autre) au « pastiche » (un texte comme un autre), qu'on pourra communément qualifier d'« allusions ». Ces rapports sont à double sens : le texte premier détermine le texte second en tant qu'il fournit l'occasion et le matériau de l'énoncé (cause matérielle), mais le texte second produit une nouvelle détermination du texte premier, lui donnant un nouvel accès, une nouvelle forme (cause formelle), qui ne pouvait être reçue préalablement. Il est bien entendu que la pleine perception de ces rapports n'est concevable que dans un univers culturel commun à l'hagiographe et à ses lecteurs.

La péricope qui fait l'objet de notre petite étude utilise des données qu'on peut classer en différentes catégories. En nous limitant ici aux grands ensembles bibliques classiques et en nous basant sur le travail de recherche réalisé pour les éditions modernes, on peut établir trois listes de références correspondant au Pentateuque (*Gn* 3 1-5 ; *Gn* 3 15-16 ; *Gn* 37 9 ; *Ex* 19 4 ; *Nb* 16 30-34 ; *Dt* 32 11), aux écrits sapientiaux (*Jb* 1 9-11 ; *Jb* 2 4-5 ; *Ps* 2 9 ; *Ps* 104 2 ; *Ct* 6 10), et aux écrits prophétiques (*Is* 40 31 ; *Is* 44 23 ; *Is* 49 13 ; *Is* 66 7-8 ; *Dn* 7 7 ; *Dn* 7 25 ; *Dn* 8 10 ; *Dn* 10 13 ; *Dn* 10 21 ; *Dn* 12 1, 7 ; *Mi* 4 10 ; *Za* 3 1-2), ce dernier groupe prédominant.

Un exemple caractéristique d'intertextualité (de type « palimpseste ») est celui du « protévangile » de *Gn* 3 14-16. Il existe suffisamment d'indices textuels explicites (l'hostilité unique entre un serpent – ὁ ὄφις ὁ ἀρχαῖος [ho óphis ho archaios], « l'antique serpent » – et une femme et sa descendance⁹) ou implicites (les enfantements pénibles) pour que le lecteur conçoive spontanément le rapport établi par l'auteur de l'Apocalypse entre la prophétie des origines et la vision eschatologique :

« L'oracle de Genèse étant le point de départ de la vision du chapitre 12, ou comme l'image d'un dia-

⁸ Terme générique désignant le(s) rédacteur(s) de l'Apocalypse ; il n'est pas dans notre propos d'aborder ici l'histoire de la rédaction.

⁹ Cf. CERFAUX (Lucien), CAMBIER (Jules), *L'Apocalypse de saint Jean lue aux chrétiens*, Paris, Cerf, collection « Lectio divina » (n° 17), 1964, p. 109 : « En grec, la descendance est indiquée de part et d'autre par un mot à peu près totalement inusité pour la femme, la "semence" » [σπέρμα].

positif projeté sur l'écran des réalités chrétiennes, notre interprétation de l'Apocalypse sera orientée par l'oracle primitif; par un choc en retour, l'Apocalypse nous sert à déterminer le vrai sens que saint Jean attribuait à l'oracle de la Genèse¹⁰. »

La portée messianique de la péricope (et par contre-coup de *Gn* 3 15) est également justifiée par d'autres rapprochements de vocabulaire, tels le triptyque soleil/lune/étoiles commun à *Ap* 12 1 et *Gn* 37 9, ou le « sceptre de fer » du *Ps* 2 9 repris en *Ap* 12 5.

Dans un registre plus proche du « pastiche » (au sens de soumission à un modèle littéraire, sans connotation péjorative), on ne peut manquer de relever plusieurs analogies avec le livre de Daniel, qu'il s'agisse de la vision de la bête (*Dn* 7 7 ; cf. 8 10), de la chronologie eschatologique (*Dn* 7 25 ; 12 7) ou de l'ange Michel (*Dn* 10 13, 21 ; 12 1).

4. *Ap* 12 et la liturgie

On note tout d'abord le vocabulaire particulier des versets 10-12, typiquement liturgique. En effet, de nombreux termes sont employés dans les autres hymnes de l'Apocalypse : αἷμα [haîma], « sang » (5 9, 16 6) ; ἀρνίον [arníon], « agneau » (5 13, 7 10.17) ; βασιλεία [basileía], « règne, royaume » (5 10, 11 15) ; γῆ [gê], « terre » (19 2) ; δύναμις [dúnamis], « pouvoir, puissance » (4 11, 5 12, 11 17, 19 1) ; ἡμέρας καὶ νυκτός [hēméras kaì nukτός], « jour et nuit » (7 15) ; καιρός [kairós], « temps » (11 18) ; οὐαί [ouaí], « malheur » (18 10.16.19) ; σκηνώω [skēnōō], « habiter » (7 15) ; σωτηρία [sōtēria], « salut » (19 1), etc.

Il faut ensuite relever la place symbolique de ces trois versets, au cœur (neuf versets de part et d'autre) du chapitre 12, lui-même centre géométrique du livre de l'Apocalypse. Interrompant la narration, l'hymne introduit également une rupture dans l'espace (γῆ [gê], « terre » / οὐρανός [ouranós], « ciel ») et le temps (« opposition entre les verbes à l'aoriste qui évoquent le salut et les verbes au présent qui marquent la durée¹¹ »).

¹⁰ *Ibid.*, p. 110.

¹¹ [MANNIS \(Frédéric\)](#), « Le milieu juif de l'hymne d'*Ap* 12,10-12 », *Bogoslovska Smotra. Ephemerides Theologicae Zagradienses*, Vol. 64, No. 1-4, April 1995, p. 129.

Si le chapitre 12 synthétise l'ensemble de l'histoire du salut, donnant sens et consistance au passé, au présent et au futur, l'hymne centrale fournit la clef d'interprétation de cette synthèse : la chute du dragon est en réalité la victoire définitive du *Christ* de Dieu, partagée par les *martyrs*, que la mort a mis hors d'atteinte. S'il y a grande *joie* dans le ciel, c'est la *colère* qui règne encore sur la terre, mais pour « peu de temps » – motif d'espérance pour ceux qui sont toujours ici-bas.

Cette célébration du salut, de la puissance et de la royauté de Dieu, du pouvoir de Son Christ, cet honneur rendu à Dieu, à Son Christ et aux martyrs, forment la liturgie céleste entendue par l'hagiographe, et ses acteurs, non mentionnés ici, sont de toute évidence les mêmes que ceux du chapitre 5 : « une multitude d'anges rassemblés autour du trône, des Vivants et des Vieillards¹² », c'est-à-dire les « habitants du Ciel¹³ ». Par la révélation dont l'hagiographe est favorisé, cette liturgie céleste devient le prototype de toute liturgie terrestre.

La lecture ecclésiologique d'*Ap* 12 est riche d'intérêts ; dans la perspective très limitée de notre petite étude, il nous paraît opportun de mettre l'accent sur un caractère ecclésiologique fondamental, dont la plupart des chrétiens n'ont pas conscience. La plupart des commentateurs s'accordent pour voir dans la femme le symbole de l'Église ; mais que faut-il entendre exactement par ce terme ? Le chrétien contemporain, s'il est catholique, pensera tout naturellement à l'Église dont le siège est à Rome ; ou, s'il est d'une autre confession, à sa communauté d'appartenance. Mais si l'enfant messianique d'*Ap* 12 est identifié avec le Christ, peut-on raisonnablement affirmer que c'est l'Église, entendue en ce sens obvie, qui engendre le Christ ? Ce qui serait une façon d'accréditer la thèse selon laquelle la communauté croyante aurait « inventé » le Christ (à rapprocher de la thèse – couramment admise dans les milieux exégétiques – selon laquelle cette même communauté aurait produit les évangiles)...

Sans doute faut-il se souvenir que, fondamentalement, l'Église est « le peuple de Dieu », et même, plus précisément, le peuple rassemblé par Dieu (קהל עמים [qəhal 'ammîm]), tout au long d'une histoire qui a commencé bien avant l'Incarnation :

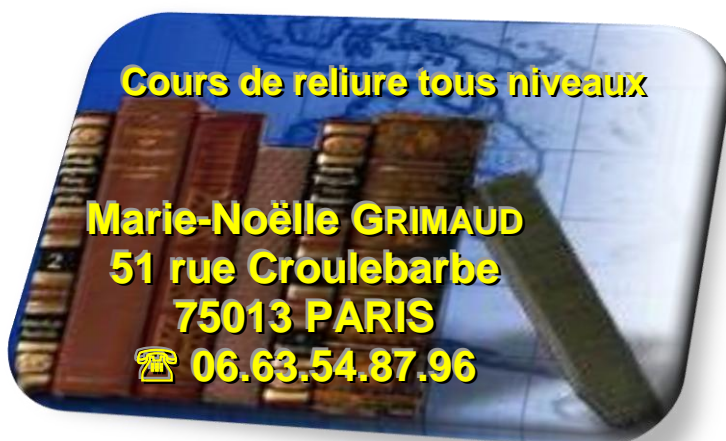
¹² *Ap* 5 11.

¹³ *Ap* 12 12.

« Il s'agit, au vrai, du peuple de Dieu de l'Ancien Testament qui, ayant donné le Christ au monde, devient dès lors l'Église chrétienne¹⁴. »

La femme (Israël, puis l'Église chrétienne) a trouvé refuge loin du monde païen, dans le désert, où Dieu en prend soin pendant le cours de la vie terrestre. Elle est donc elle-même préservée des « Portes de l'Hadès¹⁵ » ; par contre, Satan peut s'attaquer librement à ses enfants, les persécuter, les faire mourir, et seuls ceux qui tiendront ferme jusqu'à la fin participeront à la glorieuse victoire de l'Agneau.

Philippe GUIDAL



Cours de reliure tous niveaux

Marie-Noëlle GRIMAUD
51 rue Croulebarbe
75013 PARIS
 ☎ **06.63.54.87.96**

Au service de la liturgie latine

Pro Liturgia

(Président : Denis CROUAN)

9c avenue Georges Clemenceau
 F-67560 ROSHEIM

☎ 03.88.50.75.24

Courriel : info@proliturgia.org

Vous cherchez un journal vraiment catholique ?

Lisez

**L'homme
 nouveau**

Benoît XVI

262.13



Prions pour le Saint-Père

Seigneur Dieu, qui avez choisi Votre serviteur **Benoît XVI** pour succéder au chef des Apôtres à la tête de Votre peuple et représenter le Christ en ce temps, aidez-le à soutenir tous ses frères : qu'il assure l'unité, l'amour et la paix, que toute l'Église soit en communion avec lui, et tous nous pourrions trouver chez Vous, notre Père, la Vérité et la Vie. Nous Vous le demandons par Jésus, le Christ, notre Seigneur. Amen.

(oraison du *Missel romain*)

« La Doctrine sociale de l'Église argumente à partir de la raison et du droit naturel, c'est-à-dire à partir de ce qui est conforme à la nature de tout être humain. »

BENOÎT XVI, Lettre encyclique *Deus caritas est*, 25 décembre 2005, n. 28 (*La Documentation catholique*, n° 2352, 19 février 2006, p. 179).

¹⁴ **HARRINGTON (Wilfrid)**, *Nouvelle introduction à la Bible*, traduit de l'anglais par Jacques Winandy, Paris, Seuil, 1971, p. 1027.

¹⁵ Cf. **Mt 16 18**.

LES JUIFS, À PART ?

Le discours prononcé par le [cardinal de Paris](#) lors de la séance inaugurale de la [21^e session du Comité de liaison catholique-juif international](#)¹, qui s'est tenue au [collège des Bernardins](#) le 27 février dernier, me semble témoigner d'une curieuse conception de la mission de l'Église.

Normalement, l'Église n'a pas d'autre charité à offrir que l'amour sauveur de Jésus-Christ, le Sauveur de tous les hommes, et si pas une fois dans ce discours le Nom ou l'œuvre de Jésus ne sont mentionnés, il y est cependant question de « fraternité ». Mais de quelle fraternité peut-il s'agir, puisque Dieu demande de ne pas former « d'attelage disparate avec des infidèles² », et que les juifs refusent la nouvelle Alliance annoncée par leurs Prophètes³ et accomplie en Jésus de Nazareth ?

« Quel rapport entre la justice et l'impiété ?
Quelle union entre la lumière et les ténèbres ?
Quelle entente entre le Christ et Bélier ? Quelle association entre le fidèle et l'infidèle⁴ ? »

Saint Paul a beau déclarer « ennemis de tous les hommes⁵ » ceux qui rejettent la foi au Christ, et le doux saint Jean demander à ce qu'on ne les reçoive pas chez soi⁶, le [cardinal Vingt-Trois](#) est capable, lui, de trouver une fraternité entre ceux qui accueillent le Christ et ceux qui Le rejettent, et non en vertu de leur commune nature humaine, mais en vertu d'une « reconnaissance religieuse »... Grâce à celle-ci, ceux qui rejettent le Christ auraient même « une mission particulière » à l'égard des chrétiens⁷ !

Le [cardinal de Paris](#) enseigne que la mission des chrétiens à l'égard des juifs n'est pas de les appeler à

accueillir Jésus de Nazareth comme le Messie promis à leur peuple, en sorte qu'il n'y ait plus « ni juif ni Grec⁸ », mais de reconnaître que les juifs doivent rester juifs, et les chrétiens, chrétiens : « ensemble et différents pour la gloire du Seigneur⁹ » ! Lorsque le [cardinal de Paris](#) invite les uns et les autres à se « tourner vers l'avenir et à lever les yeux comme le fit Abraham lorsqu'il voulut discerner l'accomplissement de la Promesse¹⁰ », que fait-il d'autre que de cacher face aux juifs que cette Promesse a déjà bel et bien été accomplie, en sorte qu'il n'y a plus lieu de lever les yeux au Ciel¹¹, mais qu'à recevoir le baptême ? Et parce qu'il a renié la foi qui lui ferait demander aux juifs de devenir chrétiens¹², il pèche en conséquence aussi contre l'espérance en ne désirant pas autre chose pour demain « que la lumière enfin retrouvée¹³ permette aux catholiques d'être plus catholiques et aux juifs d'être plus juifs, ensemble et différents pour la gloire du Seigneur¹⁴ » ! Comment peut-il être possible de glorifier le Seigneur en rejetant Son Fils ?!

En fait, celui qui s'exprime en tant que [cardinal de Paris](#) et Président de la [Conférence des Évêques de France](#) ne fait que se conformer à la Déclaration du même Comité cosignée à New-York en 2001 par des personnalités catholiques aussi éminentes que les cardinaux [Walter Kasper](#), [Edward Idris Cassidy](#), ou Son Excellence M^{gr} [Marc Ouellet](#). Le cardinal [Walter Kasper](#), alors Président de la [Commission du Saint-Siège pour les relations religieuses avec le judaïsme](#), n'avait pas craint d'affirmer que l'alliance juive n'a pas été révoquée et reste donc efficace du point de vue salvifique pour les juifs, et de formuler l'engagement que l'Église ne déploie aucune activité missionnaire visant à convertir les juifs¹⁵... Dire que l'alliance juive n'a pas été révoquée et reste efficace pour les juifs a des conséquences énormes, puisque cela revient à dire que saint Paul et toute l'Église se sont trompés en enseignant que Dieu lui en a substitué « une seconde¹⁶ »,

⁸ Ga 3 28 ; cf. Rm 10 12.

⁹ VINGT-TROIS (André), *loc. cit.*, p. 306.

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ Cf. Ac 1 11.

¹² Cf. Ac 2 36-41.

¹³ Quelle est cette lumière que les catholiques auraient donc perdue ?

¹⁴ VINGT-TROIS (André), *ibid.*

¹⁵ Cf. KASPER (Walter), Conférence sur la Déclaration *Dominus Iesus*, 1^{er} mai 2001, n. 3 (*La Documentation catholique*, n° 2255, 7 octobre 2001, p. 858) ; cf. PAGÈS (Guy), « Pour le rétablissement de la Sainte Inquisition ! », *Regnat*, n° 19, 15 juin 2007, pp. 7-9.

¹⁶ He 8 7.

¹ Cf. *La Documentation catholique*, n° 2464, 20 mars 2011, pp. 304-306.

² 2 Co 6 14.

³ Cf. Is 55 3, 61 8 ; Jr 31 31, 32 40.

⁴ 2 Co 6 14-15.

⁵ 1 Th 2 15.

⁶ Cf. 2 Jn 7-11.

⁷ VINGT-TROIS (André), *loc. cit.*, p. 305.

que les juifs sont des hommes à part qui n'ont pas besoin de Jésus-Christ¹⁷ – ce qui expliquerait que l'Église ne doive pas chercher à les baptiser –, et que Jésus n'est donc pas le Sauveur de tous les hommes, Lui que pourtant « Dieu a exalté par Sa droite, Le faisant Chef et Sauveur, afin d'accorder par Lui à Israël la repentance et la rémission des péchés¹⁸ »... À moins qu'il ne soit que trop manifeste que les chefs du peuple chrétien le conduisent tranquillement dans l'apostasie ?

Si celui qu'il convient d'appeler le [cardinal de Paris](#) est capable de trouver « la haine » d'un [Jules Isaac](#), victime de persécution, « légitime¹⁹ », et non pas « compréhensible », je crains fort qu'il ne rencontre un jour celle de Dieu, tant il est vrai que « Qui n'est pas avec Moi est contre Moi²⁰ » ! En attendant, se réalise certainement la prophétie donnée par la Vierge Marie lors de ses apparitions reconnues à [Akita](#) :

« Le travail du Diable s'infiltrera dans l'Église, qui sera alors pleine de ceux qui acceptent les compromissions »...

Jean-Jacques LEBŒUF

« Scrutant le mystère de l'Église, le saint Concile rappelle le lien qui relie spirituellement le peuple du Nouveau Testament à la lignée d'Abraham.

« L'Église du Christ, en effet, reconnaît que les prémices de sa foi et de son élection se trouvent, selon le mystère divin du salut, chez les patriarches, Moïse et les prophètes. Elle confesse que tous les fidèles du Christ, fils d'Abraham selon la foi (cf. *Ga 3 7*), sont inclus dans la vocation de ce patriarche, et que le salut de l'Église est mystérieusement préfiguré dans la sortie du peuple élu hors de la terre de servitude. C'est pourquoi l'Église ne peut oublier qu'elle a reçu la révélation de l'Ancien Testament par ce peuple avec lequel Dieu, dans sa miséricorde indicible, a daigné conclure l'antique Alliance, et qu'elle se nourrit de la racine de l'olivier franc sur lequel ont été greffés les rameaux de l'olivier sauvage que sont les Gentils (cf. *Rm 11 17-24*). L'Église croit, en effet, que le Christ, notre paix, a réconcilié les Juifs et les Gentils par sa croix et en lui-même, des deux, a fait un seul (cf. *Ep 2 14-16*).

« L'Église a toujours devant les yeux les paroles de l'apôtre Paul sur ceux de sa race “à qui appartiennent l'adoption filiale, la gloire, les alliances, la législation, le

culte, les promesses et les patriarches, et de qui est né, selon la chair, le Christ” (*Rm 9 4-5*), le Fils de la Vierge Marie. Elle rappelle aussi que les Apôtres, fondements et colonnes de l'Église, sont nés du peuple juif, ainsi qu'un grand nombre des premiers disciples qui annoncèrent au monde l'Évangile du Christ.

« Selon le témoignage de l'Écriture Sainte, Jérusalem n'a pas reconnu le temps où elle fut visitée (cf. *Lc 19 44*) ; les Juifs, en grande partie, n'acceptèrent pas l'Évangile, et même nombreux furent ceux qui s'opposèrent à sa diffusion (cf. *Rm 11 28*). Néanmoins, selon l'Apôtre, les Juifs restent encore, à cause de leurs pères, très chers à Dieu, dont les dons et l'appel sont sans repentance (cf. *Rm 11 28-29* ; CONCILE ŒCUMÉNIQUE VATICAN II, Constitution dogmatique *De Ecclesia*, n. 16). Avec les prophètes et le même Apôtre, l'Église attend le jour, connu de Dieu seul, où tous les peuples invoqueront le Seigneur d'une seule voix et “le serviront sous un même joug” (*So 3 9* ; cf. *Is 66 23*, *Ps 65 4*, *Rm 11 11-32*). Du fait d'un si grand patrimoine spirituel, commun aux chrétiens et aux Juifs, le saint Concile veut encourager et recommander la connaissance et l'estime mutuelles, qui naîtront surtout d'études bibliques et théologiques, ainsi que d'un dialogue fraternel. Encore que des autorités juives, avec leurs partisans, aient poussé à la mort du Christ (cf. *Jn 19 6*), ce qui a été commis durant sa Passion ne peut être imputé ni indistinctement à tous les Juifs vivant alors, ni aux Juifs de notre temps. S'il est vrai que l'Église est le nouveau Peuple de Dieu, les Juifs ne doivent pas, pour autant, être présentés comme réprouvés par Dieu ni maudits, comme si cela découlait de la Sainte Écriture. Que tous donc aient soin, dans la catéchèse et la prédication de la Parole de Dieu, de n'enseigner quoi que ce soit qui ne soit conforme à la vérité de l'Évangile et à l'esprit du Christ.

« En outre, l'Église, qui réprouve toutes les persécutions contre tous les hommes, quels qu'ils soient, ne pouvant oublier le patrimoine qu'elle a en commun avec les Juifs, et poussée, non pas par des motifs politiques, mais par la charité religieuse de l'Évangile, déplore les haines, les persécutions et les manifestations d'antisémitisme, qui, quels que soient leur époque et leurs auteurs, ont été dirigées contre les Juifs.

« D'ailleurs, comme l'Église l'a toujours tenu et comme elle le tient encore, le Christ, en vertu de son immense amour, s'est soumis volontairement à la Passion et à la mort à cause des péchés de tous les hommes et pour que tous les hommes obtiennent le salut. Le devoir de l'Église, dans sa prédication, est donc d'annoncer la croix du Christ comme signe de l'amour universel de Dieu et comme source de toute grâce. »

CONCILE ŒCUMÉNIQUE VATICAN II, Déclaration *De Ecclesiae habitudine ad religiones non-christianas*, n. 4.

¹⁷ Cf. *Mc 16 16* ; *Jn 3 5* ; *Rm 10 1-18* ; *He 12 18-29*.

¹⁸ *Ac 5 31*.

¹⁹ [VINGT-TROIS \(André\)](#), *loc. cit.*, p. 305.

²⁰ *Mt 12 30*.

DES HOMMES, DES DIEUX ET L'ABBÉ SALENSON

À l'occasion de la sortie du film [Des hommes et des dieux](#), l'abbé Christian Salenson, directeur de l'[Institut de sciences et de théologie des religions](#) de Marseille a publié un article intitulé « Fécondité spirituelle et théologique de Tibhirine¹ ».

L'abbé Salenson, rapportant la pensée du Père [Christian de Chergé](#), affirme comme une évidence que « l'islam est une voie susceptible d'accompagner des hommes et des femmes sur le chemin vers Dieu² », mais ce faisant que fait-il d'autre sinon renier la foi chrétienne pour qui nul ne va au Père que par Jésus³ ? Comment l'islam pourrait-il être « une voie susceptible d'accompagner [...] vers Dieu » puisque l'islam venant après le Christ ne peut être de ce fait qu'un anti-christ⁴ ? L'islam met toute sa gloire à rejeter les dogmes de la foi chrétienne (la Trinité, la divinité, la mort et la résurrection de Jésus, la Rédemption...) et il serait une voie vers Dieu ? Mais que veut dire encore être chrétien ?

Pour justifier ce que j'appelle son apostasie, l'auteur avance l'autorité du concile Vatican II, et lui fait dire de l'islam ce qu'il dit des musulmans... Le concile n'utilise en effet jamais le mot « islam », mais se contente de parler des « musulmans », pour exprimer à leur sujet son estime⁵. Mais les notions de « personne » (ici : les musulmans) et de « croyance » (ici : l'islam) ne sont pas synonymes. Sous la plume d'une autorité comme la sienne et pour des termes si essentiels au sujet traité, cette confusion ne peut être une erreur. Que révèle alors un si odieux amalgame ? Voici l'extrait cité de la constitution dogmatique *De Ecclesia* :

¹ *La Documentation catholique*, n° 2454, 17 octobre 2010, pp. 904-911.

² *Ibid.*, p. 905.

³ Cf. *Jn* 14 6.

⁴ Cf. *Mt* 24 4, 11, 24 ; *Ga* 1 8 ; *1 Jn* 2 22-23, 4 2-3.

⁵ On peut certes s'interroger et regretter le manque de clarté des textes conciliaires, source de confusions funestes, comme l'illustre pour sa part le propos que nous présentons.

« Le dessein de salut enveloppe également ceux qui reconnaissent le Créateur, en tout premier lieu les musulmans qui professent avoir la foi d'Abraham, adorent avec nous le Dieu unique, miséricordieux, futur juge des hommes au dernier jour⁶. »

Comme on le voit, ce texte ne parle pas de l'islam, mais des musulmans. Et ce qu'il dit d'eux ne l'est qu'en fonction de ce qu'ils « professent avoir la foi d'Abraham ». Or, une chose est de professer avoir la foi d'Abraham, et autre chose de l'avoir... Si donc « l'Église regarde aussi avec estime les musulmans, qui adorent le Dieu un, vivant et subsistant, miséricordieux et tout-puissant, créateur du ciel et de la terre, qui a parlé aux hommes⁷ », elle ne le fait que dans l'imitation de Jésus disant aux hérétiques : « Vous, vous adorez ce que vous ne connaissez pas ; nous, nous adorons ce que nous connaissons⁸. » Il ne suffit pas en effet de dire « Il est notre Dieu » pour Le connaître⁹, aussi vrai que les juifs disant la même chose, mais refusant, comme les musulmans, d'adorer Jésus, se vont vus par Lui traités de fils du Diable¹⁰...

Comment s'étonner que notre auteur, comme tant de tranquilles apostats de la foi chrétienne, ne sache pas dire « quelle est précisément la place de l'islam dans le dessein de Dieu¹¹ » ? Notre Seigneur n'en a-t-Il pas parlé avec la parabole de l'ivraie¹², ou l'annonce en *Jn* 16 2 de ce qui caractérise si précisément l'islam¹³ ? Saint Jean et saint Paul ne nous donnent-ils pas de quoi reconnaître ce qu'est l'islam¹⁴ ? Mais pour le reconnaître, encore faut-il avoir la foi. Et il n'y a pas pire aveugle que celui qui ne veut pas voir... Malheureusement ce sont de tels aveugles qui guident aujourd'hui d'autres aveugles¹⁵.

Quelle abomination d'oser écrire avec le Père [Christian de Chergé](#) :

⁶ CONCILE ŒCUMÉNIQUE VATICAN II, Constitution dogmatique *De Ecclesia*, n. 16 ; cité in : SALENSON (Christian), *ibid.*

⁷ *Id.*, Déclaration *De Ecclesiae habitudine ad religiones non-christianas*, n. 3.

⁸ *Jn* 4 22.

⁹ Cf. *Jn* 8 54-55.

¹⁰ Cf. *Jn* 8 44.

¹¹ SALENSON (Christian), *ibid.*

¹² Cf. *Mt* 13 24-30, 36-43.

¹³ Cf. sourates 4 74, 101 ; 5 33 ; 8 12 ; 9 14, 30, 39, 44, 123 ; 60 4 ; etc.

¹⁴ Cf. *1 Jn* 2 22-23, 4 2-3 ; *Ga* 1 8.

¹⁵ Cf. *Lc* 6 39.

« Dans le sein du Père¹⁶, les musulmans restent “ses enfants de l’islam”. Ils sont fils du Père non pas en dépit de leur appartenance religieuse mais en étant croyants de l’islam¹⁷. »

On se demande bien pourquoi il faudrait encore évangéliser les musulmans, et pourquoi le rituel de baptême comprend l’acte de « renonciation »... baptême sans lequel personne ne peut être sauvé¹⁸, et que refusent les musulmans !

Si le christianisme et l’islam sont les montants d’une même échelle, comme ose l’écrire le [Père de Chergé](#) et son apologiste¹⁹, alors le christianisme n’a rien d’unique ni d’incomparable, et il n’est pas à lui tout seul « l’unique vraie religion²⁰ ». On comprend alors que l’abbé Salenson ait « une réelle difficulté » à fabriquer pareille échelle contredisant « la foi chrétienne telle qu’elle a été formulée dans la tradition de l’Église depuis tant de siècles²¹ ». Mais cette difficulté ne le dissuade pas pour autant de continuer son entreprise, tant il y a de sympathie à gagner de la part de tout le monde en reniant le caractère absolu du Christ, Lequel pour lui « ne se laisse pas réduire à la seule incarnation historique en Jésus de Nazareth²² ». Cette dernière affirmation a beau puer à plein nez la vieille hérésie gnostique et avoir été condamnée par la Déclaration *Dominus Iesus* de la [Congrégation pour la Doctrine de la Foi](#)²³, cela n’empêche pas le directeur de l’[Institut de sciences et de théologie des religions](#) de Marseille de continuer à enseigner et prêcher la bonne parole sous l’œil vigilant de la hiérarchie de l’Église... Citer *Jn 19*, « [le Christ] éclaire tout homme venant en ce monde²⁴ », pour laisser croire que le salut du Christ s’appliquerait automatiquement et nécessairement à tous les hommes, est une imposture caractéristique du *New Age* :

« Pour les chrétiens, le vrai Christ cosmique est celui qui est activement présent dans les différents membres de Son corps qu’est l’Église²⁵. »

Pour le [Père de Chergé](#), le « Christ est le seul musulman²⁶ » ! Comme si l’on avait besoin de l’islam pour dire ce qu’est le Christ ! Comme si la révélation chrétienne avait été en attente de la révélation mahométane pour atteindre à sa perfection ! Non, l’islam n’a pas « quelque chose à nous dire de l’obéissance primordiale » qui fait que le Christ « n’a été que “Oui²⁷” », car si l’obéissance chrétienne peut conduire au-delà de la raison, elle ne va cependant jamais contre la raison, laquelle sert son dialogue avec Dieu²⁸, alors que l’obéissance à Allah implique le renoncement à la raison et ne s’inscrit pas dans un dialogue avec Dieu.

Comment comprendre un tel propos :

« Son expérience [celle du [Père de Chergé](#)] de l’Église s’enracine dans l’événement fondateur de la mort de Mohammed qui lui permet de dire que dans “la communion des saints, chrétiens et musulmans partagent la même joie filiale²⁹”. »

De quoi la mort de Mohammed est-elle fondatrice (même du seul point de vue musulman !) ? Et comment et pourquoi l’expérience de l’Église s’y enracerait-elle ? N’est-ce pas dans l’événement fondateur de la mort et de la résurrection de Jésus que s’enracine l’expérience de l’Église ? ! Comment les musulmans pourraient-ils – en tant que musulmans – partager la même joie filiale que les chrétiens puisque pour eux Dieu n’est pas Père et Jésus n’est pas Son Fils, et qu’ils refusent de devenir « participants de la divine nature³⁰ » ?

Conformément à l’un des objectifs de la [Société théosophique](#) et du *New Age*, qui est de « former le noyau de la Fraternité universelle de l’humanité, sans distinction de race, religion, caste ou couleur³¹ », notre auteur promeut la « communauté que rassemble

¹⁶ C’est-à-dire au Paradis.

¹⁷ SALENSON (Christian), *ibid.*

¹⁸ Cf. *Mc 16 16* ; *Jn 3 5*.

¹⁹ Cf. SALENSON (Christian), *ibid.*, p. 906.

²⁰ CONCILE ŒCUMÉNIQUE VATICAN II, Déclaration *De libertate religiosa*, n. 1.

²¹ SALENSON (Christian), *ibid.*

²² *Ibid.*, p. 307.

²³ Cf. [CONGRÉGATION POUR LA DOCTRINE DE LA FOI](#), Déclaration *Dominus Iesus*, 6 août 2000, n. 4 (*La Documentation catholique*, n° 2233, 1^{er} octobre 2000, p. 813).

²⁴ SALENSON (Christian), *ibid.*

²⁵ [CONSEIL PONTIFICAL DE LA CULTURE](#), [CONSEIL PONTIFICAL POUR LE DIALOGUE INTERRELIGIEUX](#), Document *Jésus-Christ le porteur d’eau vive. Une réflexion chrétienne sur le « Nouvel Âge »*, 2003, n. 3.3 (*La Documentation catholique*, n° 2288, 16 mars 2003, p. 292).

²⁶ SALENSON (Christian), *ibid.*, p. 907.

²⁷ *Ibid.*

²⁸ Cf. *Mt 26 39* ; *Lc 1 34*.

²⁹ SALENSON (Christian), *ibid.*

³⁰ 2 P 1 4.

³¹ [CONSEIL PONTIFICAL DE LA CULTURE](#), [CONSEIL PONTIFICAL POUR LE DIALOGUE INTERRELIGIEUX](#), *ibid.*, n. 2.3.2 (*op. cit.*, p. 282).

l'Éternel », sans rapport avec « celles [de] nos temples faits de mains d'hommes » (entendez notamment : l'Église), lesquelles communautés peinent « à regrouper vaille que vaille, juifs, chrétiens ou musulmans », et donc à « faire sauter les pauvres frontières de nos exclusives rapides et de nos intransigeances³² ». L'intransigeance de Jésus – « Qui n'est pas avec Moi est contre Moi³³ » – relève certainement du sectarisme du christianisme traditionnel !

L'abbé Salenson n'hésite pas à détourner au profit de l'enseignement de l'Apostasie celui de [Jean-Paul II](#) – « Les différences sont un élément moins important par rapport à l'unité qui, au contraire, est radicale, fondamentale et déterminante³⁴ » –, faisant croire ainsi que les différences dont parle le Pape seraient celles des différentes religions, alors que le pape parle des différences d'ordre naturel entre les hommes (« la couleur de [la] peau, l'horizon historique et géographique [...], la culture³⁵ »), lesquelles ne sauraient effectivement invalider le dessein divin attaché à la création de tout homme, et qui est la participation à la vie divine... farouchement niée par l'islam ! Comment qualifier une telle malhonnêteté intellectuelle, et qui plus est de la part d'un prêtre de Jésus-Christ ? Mais cela n'a pas d'importance ; il peut être édité par [La Documentation catholique](#) et continuer à jouir de la confiance des autorités de l'Église.

La prétendue « incapacité de rejeter *a priori* cette tradition religieuse³⁶ » qu'est l'islam, qu'est-elle d'autre sinon le déni de reconnaître Jésus comme l'accomplissement de la Révélation, le Messie ? Quel chrétien peut croire que Dieu a envoyé Mahomet fonder l'islam, et donc renier l'Évangile et l'Église de Son Fils ? Si Dieu a envoyé l'islam, comment ne pas devenir musulman ? C'est ce à quoi finalement et logiquement nous conduisent des pasteurs de la trempe de l'abbé Salenson. Au lieu d'affermir la foi des chrétiens pour qu'ils sachent se confronter à l'islam, résister à leur islamisation programmée, et évangéliser les musulmans, de tels idiots utiles s'ingénient à leur rendre l'islam acceptable.

³² SALENSON (Christian), *ibid.*

³³ *Mt* 12 30.

³⁴ [B. JEAN-PAUL II](#), Discours aux cardinaux et à la Curie, 22 décembre 1986, n. 3 (*La Documentation catholique*, n° 1933, 1^{er} février 1987, p. 133) ; cité in : SALENSON (Christian), *ibid.*, p. 908.

³⁵ [B. JEAN-PAUL II](#), *ibid.*

³⁶ SALENSON (Christian), *ibid.*, p. 905.

Quel rapport entre les enseignements de l'abbé Salenson pour qui « le chrétien peut considérer qu'il est en communion avec tous les croyants qui prient à travers le monde³⁷ », celui du [Père de Chergé](#) dans le monastère duquel se trouvait une mosquée, et celui des Apôtres ?

« Ne formez pas d'attelage disparate avec des infidèles. Quel rapport entre la justice et l'impiété ? Quelle union entre la lumière et les ténèbres ? Quelle entente entre le Christ et Bélial ? Quelle association entre le fidèle et l'infidèle³⁸ ? »

« Beaucoup de séducteurs se sont répandus dans le monde, qui ne confessent pas Jésus Christ venu dans la chair. Voilà bien le Séducteur, l'Antichrist. [...] Si quelqu'un vient à vous sans apporter cette doctrine, ne le recevez pas chez vous et abstenez-vous de le saluer. Celui qui le salue participe à ses œuvres mauvaises³⁹. »

Quel évêque oserait écrire cela aujourd'hui ? Mais est-on encore capable de souffrir pour le Nom de Jésus, le seul donné aux hommes sous le ciel par lequel nous puissions être sauvés⁴⁰ ?

Il serait trop long de continuer à signaler les contradictions, erreurs et trahisons de ce discours islamophile dont le [Père de Chergé](#) a été un fervent promoteur, lui qui ne rougissait pas d'écrire que « Dieu [...] sanctifie par la voie de l'islam⁴¹ ». Certes, le [Père de Chergé](#) est allé volontairement au devant de la mort, qu'il aurait pu éviter en écoutant les avis et recommandations des autorités publiques, et à cause de son statut de « martyr », sa théologie s'en trouverait justifiée. Or, comme le disait saint Paul : « Quand je livrerais mon corps aux flammes, si je n'ai pas la charité, cela ne me sert de rien⁴². » Et la première charité est le témoignage rendu à la Vérité⁴³.

Gabriel MARTINEZ

³⁷ *Ibid.*, p. 910.

³⁸ *2 Co* 6 14-15.

³⁹ *2 Jn* 7, 10-11.

⁴⁰ *Cf. Ac* 4 12.

⁴¹ [CHERGÉ \(Christian, de\)](#), *L'Invincible espérance. Textes recueillis et présentés par Bruno Chenu*, Paris, Bayard/Centurion, 1997, p. 187.

⁴² *1 Co* 13 3.

⁴³ *Cf. Jn* 18 37 ; *1 Co* 13 6.

REFONDER LA POLITIQUE CHRÉTIENNE

(suite)

Erratum : nos lecteurs auront probablement rectifié d'eux-mêmes la petite coquille typographique qui a transformé la « société civile » en « société vile » dans notre dernière chronique (*Regnat*, n° 42, 5 novembre 2010, p. 11, premier paragraphe de la colonne gauche, lignes 5-6)...

Puisqu'il est dans notre intention de passer en revue l'intégralité de l'enseignement social du Pape [Léon XIII](#), autant commencer par le commencement. Nous avons déjà procédé à une relecture de sa deuxième lettre encyclique, *De erroribus modernis*¹, publiée dix mois après son élévation au Siège de Pierre, car son sujet rejoignait d'emblée nos préoccupations² ; cependant, il vaut la peine de remonter encore un peu plus haut dans le temps, jusqu'à la toute première encyclique du Souverain Pontife nouvellement élu : *Inscrutabili*³. Le texte en est peu connu, mais nous en reproduisons la traduction française dans les pages qui suivent. Plus qu'un enseignement, il s'agit davantage d'un programme, qui fut bel et bien mis en œuvre au cours d'un pontificat qui dura vingt-cinq ans – les politiciens d'aujourd'hui pourraient en prendre de la graine...

On y relève donc quelques passages qui donneront lieu ultérieurement à d'amples développements systématiques (le mariage, par exemple) ; d'autres ne bénéficieront pas du même traitement, mais ne manquent

¹ [LÉON XIII](#), Lettre encyclique *De erroribus modernis*, 28 décembre 1878 (*Lettres apostoliques de S. S. Léon XIII. Encycliques, Brefs, etc.*, 7 vol., Paris, La Bonne Presse, 1893-1904, tome I, pp. 26-41).

² Cf. *Regnat*, n° 12, 7 mars 2010, pp. 10-16.

³ [LÉON XIII](#), Lettre encyclique *Inscrutabili*, 21 avril 1878 (*Lettres apostoliques de S. S. Léon XIII. Encycliques, Brefs, etc.*, 7 vol., Paris, La Bonne Presse, 1893-1904, tome I, pp. 8-25).

pas pour autant d'intérêt. Ainsi cette petite phrase d'apparence anodine :

« La cause de la civilisation manque de fondements solides si elle ne s'appuie pas sur les principes éternels de la vérité et sur les lois immuables du droit et de la justice⁴. »

Ces « principes éternels », ces « lois immuables », ce sont la loi naturelle et le droit naturel, qui constituent l'un des sujets de prédilection de l'actuelle réflexion pontificale, celle de [Benoît XVI](#), glorieusement régnant. L'usage distingue les deux notions de droit naturel et de loi (morale) naturelle, le syntagme « droit naturel » exprimant les normes juridiques de la loi naturelle, celle-ci étant la substance de celui-là ; la réflexion pontificale porte d'avantage sur la loi naturelle, tout particulièrement sur la possibilité de fonder un discours moral audible par tout être humain – donc *a priori* indépendant de la Révélation divine : il est en effet essentiel de distinguer droit naturel et loi naturelle de la loi morale surnaturelle, la *lex gratiae*, qui ne concerne que les chrétiens.

Ἐν ἀρχῇ ἦν ὁ λόγος⁵

Il n'est pas sans intérêt de constater qu'un certain nombre de thèmes fondamentaux se retrouvent de façon récurrente dans l'histoire de la pensée. Ainsi, l'antique recueil du *Corpus hermeticum*, constitué peu avant l'ère chrétienne, nous a conservé un dialogue fort instructif dans le traité Περὶ νοῦ κοινοῦ. [Hermès](#) y explique à son fils Tat que « Dieu a gratifié l'homme, seul entre tous les animaux mortels, de ces deux dons, l'intellect [νοῦς] et le verbe [λόγος] », et il ajoute que l'homme possède en outre « le verbe préféré [τὸν προφορικὸν λόγον]⁶ » ; on aura reconnu ici l'expression d'origine stoïcienne qui distingue λόγος au sens de « parole » de λόγος au sens de « pensée » (λόγος ἐνδιάθετος). Or, Tat, comprenant λόγος au seul sens de « parole », objecte que les autres animaux en ont eux aussi l'usage ; [Hermès](#) lui répond qu'« ils n'ont que la voix [φωνή]⁷ ». Le λόγος est autre chose, et il est commun à tous les hommes. Les signes phonétiques qui l'expriment peuvent bien différer selon les peuples, le λόγος de l'humanité n'en est pas moins

⁴ *Ibid.* (op. cit., p. 11).

⁵ *Jn* 1 1.

⁶ [HERMÈS TRISMÉGISTE](#), *Corpus Hermeticum*, XII, 12 (traduction par [André-Jean Festugière](#), Paris, Les Belles Lettres, Collection des Universités de France, 1945, pp. 178-179).

⁷ *Ibid.*, XII, 13 (op. cit., p. 179).

un ; la preuve en est donnée par la possibilité de la traduction d'une langue en une autre :

« On découvre alors qu'elle [la parole, ὁ λόγος] est la même en Égypte et en Perse comme en Grèce⁸ ».

N'y aurait-il pas là au moins un élément de réponse à l'interrogation formulée un jour par le Pape [Benoît XVI](#) devant l'aréopage de Ratisbonne :

« Est-ce seulement grec de penser qu'agir de façon contraire à la raison est en contradiction avec la nature de Dieu ou cela vaut-il toujours et en soi⁹ ? »

Replacée dans son contexte proche (le commentaire d'une controverse de l'empereur byzantin [Manuel II Paléologue](#) avec un musulman à la fin du XIV^e siècle), l'interrogation n'est pas seulement théologique, comme on serait facilement porté à le penser ; elle s'inscrit aussi nécessairement dans un cadre philosophique : [saint Thomas d'Aquin](#) n'avait pas attendu les réflexions impériales susmentionnées pour affirmer que, face aux musulmans et aux païens qui n'admettent pas l'autorité scripturaire, « force est alors de recourir à la raison naturelle à laquelle tous sont obligés de donner leur adhésion¹⁰ ». Et cette raison naturelle, c'est le λόγος. Comme le rappelle [Benoît XVI](#), « Λόγος désigne à la fois la raison et la parole – une raison qui est créatrice et capable de se transmettre, mais justement comme raison¹¹ » ; à défaut, il ne s'agirait que de φωνή ou, pire encore, de *flatus vocis*. C'est le λόγος qui permet au chrétien de *dialoguer* avec le musulman – non certes sans difficultés¹² –, aussi bien qu'avec l'athée¹³.

On ne saurait trop insister sur ce point, alors que l'Église est maintenant seule à défendre et enseigner l'existence d'une loi naturelle, et que la tentation est

grande d'en tirer argument pour présenter celle-ci comme une conséquence de la foi, une opinion religieuse résultant d'un choix subjectif inaudible – *de facto* et *de jure* – dans l'espace social contemporain. Certes, le lieu d'où parle le Souverain Pontife n'est pas quelconque : il est Pape, théologien de surcroît, et ne s'en cache pas ; à ce titre, il est évidemment intimement convaincu, d'une part que « Dieu agit σὺν λόγῳ, avec λόγος¹⁴ », tout simplement parce que « le λόγος est Dieu¹⁵ », et d'autre part que le λόγος humain participe en quelque manière du λόγος divin. Mais d'un tout autre lieu, et bien avant [Benoît XVI](#), [Hermès Trismégiste](#) professait déjà que le λόγος dont l'homme a été gratifié est « l'image et l'intellect [νοῦς] de Dieu¹⁶ ». L'*homo post-modernus* est-il encore capable d'entendre un tel discours ?

Et [Luther](#) vint...

En effet, le « rapprochement [opéré] entre la foi biblique et le questionnement grec¹⁷ » a subi trois ruptures épistémologiques successives qui semblent bien avoir condamné l'homme « à s'égarer dans les sables mouvants d'un scepticisme général¹⁸ » : sa pensée détournée de la réalité objective et rendue « incapable [d']oser atteindre la vérité de l'être¹⁹ », enfermé dans les limites de sa subjectivité, « l'homme, où qu'il aille, ne rencontre que lui-même²⁰. » Et encore...

La première rupture dénoncée par le Pape est constituée par la Réforme du XVI^e siècle et la profonde conviction qu'un [Martin Luther](#) nourri d'occamisme déduisait de sa doctrine du péché originel : la raison est « l'épouse du diable, [...] la plus grande putain que le diable possède²¹ ». Comment concevoir le dialogue

¹⁴ [BENOÎT XVI](#), *ibid.* (op. cit., p. 925).

¹⁵ *Ibid.* ; cf. *Jn* 1 1.

¹⁶ [HERMÈS TRISMÉGISTE](#), *ibid.*, XII, 14 (op. cit., p. 179).

¹⁷ [BENOÎT XVI](#), *ibid.*

¹⁸ [B. JEAN-PAUL II](#), Lettre encyclique *Fides et ratio*, 14 septembre 1998, n. 5 (*La Documentation catholique*, n° 2191, 1^{er} novembre 1998, p. 903).

¹⁹ *Ibid.*

²⁰ [ARENDET \(Hannah\)](#), *La crise de la culture, Huit exercices de pensée politique*, Paris, Gallimard, collection « Folio/Essais » (n° 113), 1972 (édition 1996), p. 119.

²¹ [LUTHER \(Martin\)](#), *Œuvres*, vol. IX, Genève, Labor et Fides, 1961, p. 345. Il n'est pas sans intérêt de remarquer que c'est un contemporain de [Luther](#), [Nicolas Machiavel](#) (1469-1527) – l'un des premiers théoriciens de la modernité –, qui vit « que naissait un domaine politique proprement laïque, aux lois et aux principes d'action libres des enseignements de l'Église en particulier et de l'enseignement moral en général, transcendant la sphère des affaires hu-

⁸ *Ibid.* La traduction systématique de λόγος par « parole » dans l'ensemble du passage ne nous semble guère heureuse, particulièrement dans cette phrase où il s'agit bien évidemment de la « pensée » (λόγος ἐνδιάθετος).

⁹ [BENOÎT XVI](#), Allocution devant des représentants du monde des sciences à Ratisbonne, 12 septembre 2006 (*La Documentation catholique*, n° 2366, 15 octobre 2006, p. 925).

¹⁰ [S. THOMAS D'AQUIN](#), *Somme contre les gentils*, I, 2 (traduction par Réginald Bernier et Maurice Corvez, Paris, Cerf, 1993, p. 21).

¹¹ [BENOÎT XVI](#), *ibid.*

¹² [Saint Thomas d'Aquin](#) (*ibid.*) précise bien que « la raison naturelle est faillible dans les choses de Dieu ».

¹³ Comme [Benoît XVI](#) en témoigne dans ses souvenirs universitaires exposés au début de son allocution (*ibid.* ; op. cit., p. 924).

entre une raison encore capable du vrai et une raison qui ne l'est plus car irrémédiablement corrompue ? C'est de cette conviction qu'[Emmanuel Kant](#), deux siècles plus tard, tira le postulat fondamental formulé dans la préface de la deuxième édition de sa *Critique de la raison pure* : « Je devais donc supprimer le savoir, pour trouver une place pour la foi²² ».

Une deuxième rupture a été provoquée par « la théologie libérale des XIX^e et XX^e siècles », tant protestante (à l'origine) que catholique, qui réduisit le christianisme à « un message moral philanthropique » dans le cadre de « l'autolimitation moderne de la raison » au « canon de la scientificité²³ ». Au-delà du cénacle théologique, sont ici visées les « systématisations philosophico-sociologiques comme celles de [Max Weber](#), qui admettent le fait seul comme matière du savoir et professent au sujet de la valeur un agnosticisme complet²⁴ ». Autrement dit, les valeurs éthiques n'auraient aucune objectivité, aucun fondement rationnel, ce qui est d'ailleurs toujours la conception contemporaine de la « morale » : quelque chose d'arbitraire, reçu de la tradition, relevant donc – selon les catégories wébériennes – de la « domination traditionnelle » ayant cours dans la société féodale, et qui n'a plus lieu d'être sous le régime de la « domination légale » de la société moderne²⁵.

maines en général » [[ARENDETT \(Hannah\)](#), *Essai sur la révolution*, traduit de l'anglais par Michel Chrestien, Paris, Gallimard, collection « Les Essais » (n° CXXIII), 1967, p. 49]. Par exemple : « Qui veut faire entièrement profession d'homme de bien, il ne peut éviter sa perte parmi tant d'autres qui ne sont pas bons. Aussi est-il nécessaire au prince qui se veut conserver, qu'il apprenne à pouvoir n'être pas bon, et d'en user ou n'user pas selon la nécessité. » [[MACHIAVEL \(Nicolas\)](#), *De principatibus*, XV (traduction de Jacques Gohory, Paris, Gallimard/Librairie Générale Française, collection « Le Livre de poche classique », n° 879, 1962, édition 1966, p. 110)].

²² [KANT \(Emmanuel\)](#), *Critique de la raison pure*, traduit par Alexandre Delamarre et François Marty, Paris, Gallimard, collection « Folio/Essais » (n° 145), 1980 (édition 1997), p. 54. Les italiques sont dans le texte. La conséquence morale de cette démarche idéaliste est évidente : « Le principe de l'obligation ne doit pas être [...] cherché dans la nature de l'homme, ni dans les circonstances où il est placé en ce monde, mais *a priori* dans les seuls concepts de la raison pure » [[KANT \(Emmanuel\)](#), *Fondements de la métaphysique des mœurs*, traduit par [Victor Delbos](#), Paris, Delagrave, 1969, p. 78].

²³ [BENOÎT XVI](#), *ibid.* (op. cit., p. 927).

²⁴ [MARTAIN \(Jacques\)](#), *La philosophie morale. Examen historique et critique des grands systèmes*, Paris, Gallimard, collection « Bibliothèque des idées », 1960, p. 332.

²⁵ Ce que le biologiste [Jacques Monod](#) – dont [Benoît XVI](#) cite le nom (*ibid.*) – exprimait ainsi : « Du moment où l'on

Enfin, le relativisme suscité par « la rencontre avec la pluralité des cultures » considère comme simples contingences historiques tout ce qui est extrinsèque au pur message évangélique, qui serait en lui-même culturellement indéterminé et devrait donc pouvoir être librement assimilé dans tout espace culturel, sans tenir compte de « la synthèse avec l'hellénisme, qui s'est opérée dans l'Église antique²⁶ ». Or, pour ne pas être « prostitution à l'inculture²⁷ », une véritable inculturation doit intégrer toutes les dimensions de l'Incarnation, jusque dans son *hic et nunc* providentiel qui a établi « le contact avec l'esprit grec²⁸ ».

Après Ratisbonne

À la suite de cette allocution de Ratisbonne, les expressions « droit naturel » et/ou « loi naturelle » apparaissent dans plusieurs textes de [Benoît XVI](#). Tous n'ont pas la même importance, bien sûr, et nous nous attacherons ici aux points récurrents, qui pourraient constituer comme les linéaments de la doctrine présentée et actualisée dans le document publié en 2009 par la [Commission théologique internationale](#)²⁹ ; assurément, celui qui n'était alors que le Préfet de la [Congrégation pour la doctrine de la Foi](#) aura personnellement contribué à sa rédaction, après en avoir décidé la mise en chantier en 2004.

Dans la grande tradition philosophique réaliste, où on retrouve aussi bien la tradition biblique qu'une partie de la philosophie païenne ([Aristote](#), tout particulièrement), la loi morale est fondée dans l'être, le « devoir-être » se tire de l'être. D'où la nécessité de reconnaître

pose le postulat d'objectivité comme condition nécessaire de toute vérité dans la connaissance, une distinction radicale, indispensable à la recherche de la vérité elle-même, est établie entre le domaine de l'éthique et celui de la connaissance. La connaissance en elle-même est exclusive de tout jugement de valeur (autre que « de valeur épistémologique ») tandis que l'éthique, par essence *non objective*, est à jamais exclue du champ de la connaissance. » (*Le hasard et la nécessité. Essai sur la philosophie naturelle de la biologie moderne*, Paris, Seuil, 1970, p. 189 ; les italiques sont dans le texte).

²⁶ [BENOÎT XVI](#), *ibid.* (op. cit., p. 928).

²⁷ [RATZINGER \(Joseph\)](#), *Un chant nouveau pour le Seigneur. La foi dans le Christ et la liturgie aujourd'hui*, traduit de l'allemand par Joseph Feisthauer, Paris, Desclée, 1995, p. 147.

²⁸ [BENOÎT XVI](#), *ibid.* Cf. [JEAN-PAUL II](#), *ibid.*, n. 72 (op. cit., p. 927).

²⁹ [COMMISSION THÉOLOGIQUE INTERNATIONALE](#), Document « À la recherche d'une éthique universelle : nouveau regard sur la loi naturelle », 27 mars 2009 (*La Documentation catholique*, n° 2430, 6 septembre 2009, pp. 811-844).

préalablement la rationalité du monde et l'aptitude – au moins *de jure* – de l'intelligence humaine à remonter à la source de cette rationalité³⁰. On aura reconnu ici la problématique développée par le bienheureux Pape [Jean-Paul II](#) dans ses encycliques *Veritatis splendor*³¹ et *Fides et ratio*³². En commentant *Mt 19 16* dans *Veritatis splendor*, le bienheureux [Jean-Paul II](#) montrait bien qu'une réflexion éthique sur l'agir humain (« Maître, que dois-je faire ») et sa valeur morale (« de bon ») doit précéder la reprise du fondement ultime (« pour obtenir la vie éternelle ») par la théologie morale. Cette éthique philosophique doit réaffirmer la réalité, l'universalité et la permanence de la nature humaine, ainsi que l'existence d'un Bien connaissable par la raison humaine et vers lequel tend la personne dans l'accomplissement de sa nature, orientée vers une fin dernière.

La loi morale n'est que l'ensemble des conditions du développement de l'homme, dégagées à partir de l'expérience objective ; ce qui contribue au développement de l'homme est objectivement bon, ce qui le détruit est objectivement mauvais. Le mensonge, l'homosexualité ou le vol, par exemple, sont mauvais, non en raison d'un impératif catégorique flottant dans le ciel des Idées³³, mais parce qu'ils sont destructeurs du lien social nécessaire à l'animal social qu'est l'être humain. De sorte que la loi morale échappe au soupçon d'hétéronomie : elle est simplement « le message éthique inscrit dans l'être humain lui-même³⁴ », et « a comme principe premier et fondamental celui de “faire

le bien et éviter le mal³⁵ », c'est-à-dire « les préceptes premiers et essentiels qui régissent la vie morale³⁶ ». C'est ce que rappelait saint Paul à la communauté chrétienne de Rome :

« Quand des païens privés de la Loi accomplissent naturellement les prescriptions de la Loi, ces hommes, sans posséder de Loi, se tiennent à eux-mêmes lieu de Loi ; ils montrent la réalité de cette loi inscrite en leur cœur, à preuve le témoignage de leur conscience, ainsi que les jugements intérieurs de blâme ou d'éloge qu'ils portent les uns sur les autres³⁷. »

Ce témoignage universel constitue « le grand fondement du dialogue entre les croyants des diverses religions, et entre les croyants et les non-croyants eux-mêmes³⁸ », mais aussi le « fondement de la norme juridique³⁹ », c'est-à-dire du droit naturel, qui exprime et explicite la loi naturelle. Celle-ci précède ontologiquement celui-là et en rend raison, de même qu'un être absolument nécessaire, dont l'essence s'identifie avec l'existence, est requis *in fine* par la contingence essentielle des êtres de ce monde⁴⁰. À ce titre, c'est en elle

³⁰ Cf. [BENOÎT XVI](#), Message pour la Journée mondiale de prière pour la Paix 2007, 8 décembre 2006, n. 3 (*La Documentation catholique*, n° 2372, 21 janvier 2007, p. 56) ; Discours au Congrès international sur la Loi morale naturelle, 12 février 2007 (*La Documentation catholique*, n° 2378, 15 avril 2007, p. 354) ; Discours à l'Assemblée générale de l'[Académie pontificale pour la Vie](#), 24 février 2007 (*La Documentation catholique*, n° 2378, 15 avril 2007, p. 357) ; Conférence au [collège des Bernardins](#) (Paris), 12 septembre 2008 (*La Documentation catholique*, n° 2409, 5 octobre 2008, p. 833).

³¹ [B. JEAN-PAUL II](#), Lettre encyclique *Veritatis splendor*, 6 août 1993 (*La Documentation catholique*, n° 2081, 7 novembre 1993, pp. 901-944).

³² [B. JEAN-PAUL II](#), Lettre encyclique *Fides et ratio*, 14 septembre 1998 (*La Documentation catholique*, n° 2191, 1^{er} novembre 1998, pp. 901-942).

³³ Cf. la citation d'[Emmanuel Kant](#) dans notre note 22.

³⁴ [BENOÎT XVI](#), Discours au Congrès international sur la Loi morale naturelle, 12 février 2007 (*op. cit.*, p. 355). Cf. *id.*, Message pour la Journée mondiale de prière pour la Paix 2007, 8 décembre 2006, n. 3 (*op. cit.*, p. 56) ; Discours aux membres de la [Commission théologique internationale](#), 5 octobre 2007 (*La Documentation catholique*, n° 2392, 16 décembre 2007, p. 1085).

³⁵ *Ibid.* Cf. *id.*, Discours aux membres des Académies des Sciences, pontificales et de Paris, 28 janvier 2008 (*La Documentation catholique*, n° 2399, 6 avril 2008, p. 311)

³⁶ *Id.*, Discours aux membres de la [Commission théologique internationale](#), 5 octobre 2007 (*op. cit.*, p. 1085), citant le *Catéchisme de l'Église catholique*, n. 1955 (et non 1995 comme indiqué par erreur dans *La Documentation catholique*).

³⁷ *Rm 2 14-15* ; cf. *Sg 13*. Cf. [TRESMONTANT \(Claude\)](#), *Le Bon et le Mauvais. Christianisme et politique*, Paris, François-Xavier de Guibert, collection « Cahiers de métaphysique et de théologie. Études et analyses », 1996, pp. 55-56 : « Un biologiste, un médecin athée ou agnostique peuvent parfaitement connaître ce qui est bon pour le développement de l'enfant et ce qui est mauvais pour lui. Un homme politique, un économiste païen peuvent discerner ce qui est bon pour l'humanité considérée dans son ensemble et ce qui est mauvais pour elle. La distinction du bon et du mauvais est une distinction à la portée de toute intelligence normalement constituée. »

³⁸ [BENOÎT XVI](#), Message pour la Journée mondiale pour la Paix 2007, 8 décembre 2006, n. 3 (*op. cit.*, p. 56). Cf. *id.*, Discours aux membres de la [Commission théologique internationale](#), 5 octobre 2007 (*op. cit.*, p. 1085).

³⁹ *Id.*, Message pour la Journée mondiale de prière pour la Paix, 8 décembre 2007, n. 12 (*La Documentation catholique*, n° 2393, 6 janvier 2008, p. 5). Cf. *id.*, Discours au Congrès international sur la Loi morale naturelle, 12 février 2007 (*op. cit.*, p. 355).

⁴⁰ Cette analogie métaphysique nous est inspirée par un propos de [Benoît XVI](#) expliquant l'incompréhension contemporaine de la loi naturelle « à cause d'un concept de nature non plus métaphysique, mais seulement empirique »

que trouvent leur source des droits fondamentaux et des impératifs éthiques tels que le droit à la vie – condition *sine qua non* de l'exercice de tout autre droit –, le respect de la vie humaine, l'égalité de nature de toutes les personnes, etc. C'est d'elle aussi que découle le caractère naturel d'une institution comme le mariage⁴¹, parce que « la transmission de la vie est inscrite dans la nature » – il faut entendre ici la nature de l'être humain rationnel, à qui est conférée une « responsabilité à l'égard de la vie » qui est d'un tout autre ordre que l'instinct de reproduction des animaux sans raison : « c'est le fruit d'un *amour* qui sait *penser* et *choisir* en pleine *liberté*, sans se laisser conditionner outre mesure par l'éventuel sacrifice demandé⁴² ».

Dès lors, parce que « [ces] normes [...] précèdent toute loi humaine [...], elles n'admettent de la part de personne d'interventions pour y déroger⁴³. » Elles émanent « d'un ordre naturel objectif que les hommes n'ont ni fait ni même inventé⁴⁴ », mais auquel ils doivent s'intégrer librement, conformément à leur nature d'êtres doués de raison. La méconnaissance, ou le refus, de cet ordre objectif conduisent inéluctablement à la confusion intellectuelle, juridique et morale du relativisme – un chaos peuplé d'électrons « libres » où ne pourrait se constituer aucune structure atomique ou moléculaire. Les nécessités d'une paix sociale minimale imposant néanmoins de régler d'une façon ou d'une autre les inévitables conflits d'intérêts, la source ultime du droit positif, de la loi civile, est cherchée dans la majorité du moment censée être représentée dans la volonté du législateur ; la législation n'est plus alors que l'art de négocier sans fin des compromis aussi fragiles qu'éphémères.

En effet, la recherche du consensus à tout prix en dehors de toute référence à un bien moral objectif et universel, tant pour l'individu que pour la société, est une source permanente d'instabilité⁴⁵. Si le juste

[Discours au Congrès international sur la Loi morale naturelle, 12 février 2007 (*op. cit.*, p. 354)].

⁴¹ Cf. [BENOÎT XVI](#), Discours au Stade municipal de Pacaembu (Brésil), 10 mai 2007, n. 5 (*La Documentation catholique*, n° 2381, 3 juin 2007, p. 511).

⁴² *Id.*, Discours pour le 40^e anniversaire de l'encyclique *Humanae vitae*, 10 mai 2008 (*La Documentation catholique*, n° 2411, 2 novembre 2008, p. 936). Les italiques sont de nous.

⁴³ *Id.*, Discours au Congrès international sur la Loi morale naturelle, 12 février 2007 (*op. cit.*, p. 355).

⁴⁴ SÉRIAUX (Alain), « Loi naturelle, droit naturel, droit positif », *Raisons politiques*, n° 4, novembre 2001, p. 147.

⁴⁵ Cf. [BENOÎT XVI](#), Discours au Congrès international sur la Loi morale naturelle, 12 février 2007 (*op. cit.*, p. 355) ;

d'aujourd'hui est l'injuste d'hier ou de demain, si le bien de l'un est le mal d'autrui, si « vérité au delà des Pyrénées erreur au delà⁴⁶ », la notion même de « droit » a-t-elle encore du sens ? Comment concevoir encore l'irrévocabilité d'un choix de vie comme celui du mariage si l'association qui fonde le lien conjugal et familial est soumise à l'arbitraire des caprices humains ? Si « le commencement de la sagesse est dans la découverte qu'il existe des contradictions dont il faut vivre la tension permanente et qu'il ne faut surtout pas chercher à résoudre⁴⁷ », est-il même possible de mener encore une vie d'homme ?

On voit que l'enjeu est d'importance puisque la pérennité et la viabilité de la société humaine sont en cause. Il ne s'agit donc pas d'un problème spécifiquement religieux, encore moins d'un conflit entre des opinions religieuses – peut-être respectables mais incommunicables aux non-croyants – et les nécessités de la régulation politique. La doctrine du droit naturel fait appel à des principes de raison, par lesquels tout homme peut discerner des valeurs incontournables et invariables qui structurent et humanisent l'humanité. Parce que « l'homme est naturellement philosophe⁴⁸ », c'est avec raison que [Benôit XVI](#) requiert de lui « l'attitude vraiment philosophique : regarder au-delà des réalités pénultièmes et se mettre à la recherche des réalités ultimes qui sont vraies⁴⁹ ».

Philippe GUIDAL & Yann GWELTAZ

Discours aux membres de la [Commission théologique internationale](#), 5 octobre 2007 (*op. cit.*, pp. 1085-1086) ; Message pour la Journée mondiale de prière pour la Paix, 8 décembre 2007, nn. 11-13 (*op. cit.*, pp. 5-6) ; Discours au Corps diplomatique, 7 janvier 2008, n. 8 (*La Documentation catholique*, n° 2395, 3 février 2008, p. 105) ; Discours à l'ONU (New York), 18 avril 2008 (*La Documentation catholique*, n° 2403, 1^{er} juin 2008, p. 535) ; Discours pour l'accueil des jeunes à Barangaroo (Australie), 17 juillet 2008 (*La Documentation catholique*, n° 2408, 7 septembre 2008, pp. 777-778).

⁴⁶ [PASCAL \(Blaise\)](#), *Pensées*, n. 294 (texte établi par [Léon Brunschvicg](#), Paris, Librairie Générale Française, collection « Le Livre de Poche », n° 823, 1972, édition 1994, p. 142).

⁴⁷ [GORZ \(André\)](#), *Adieux au prolétariat. Au-delà du socialisme*, Paris, Galilée, 1980, p. 176.

⁴⁸ [B. JEAN-PAUL II](#), *ibid.*, n. 64 (*op. cit.*, p. 924) ; cf. n. 30 (*op. cit.*, p. 912).

⁴⁹ [BENOÎT XVI](#), Conférence au collège des Bernardins (Paris), 12 septembre 2008 (*op. cit.*, p. 831).

LETTRE ENCYCLIQUE DE N. T. S. P. LÉON XIII À L'OCCASION DE SON ÉLÉVATION AU SOUVERAIN PONTIFICAT*

À tous nos Vénérables Frères les Patriarches, Primats, Archevêques et Évêques du monde catholique, en grâce et communion avec le Siège apostolique.

LÉON XIII, PAPE.

*Vénérables Frères,
Salut et Bénédiction apostolique.*

À peine élevé, par un impénétrable dessein de Dieu et sans le mériter, au faite de la Dignité apostolique, Nous Nous sommes senti poussé par un vif désir et par une sorte de nécessité à Nous adresser à Vous par lettre, non seulement pour Vous manifester les sentiments de Notre profonde affection, mais encore pour remplir auprès de Vous, qui avez été appelés à partager Notre sollicitude, les devoirs de la charge que Dieu Nous a confiée, en Vous encourageant à soutenir avec Nous les combats des temps actuels pour l'Église de Dieu et le salut des âmes.

En effet, dès les premiers instants de Notre Pontificat, ce qui s'offre à Nos regards, c'est le triste spectacle des maux qui accablent de toutes parts le genre humain : et cette subversion si générale des vérités suprêmes qui sont comme les fondements sur lesquels s'appuie l'état de la société humaine ; et cette audace des esprits qui ne peuvent supporter aucune autorité légitime ; et cette cause perpétuelle de dissensions d'où naissent les querelles intestines et les guerres cruelles et sanglantes ; le mépris des lois qui règlent les mœurs et protègent la justice ; l'insatiable cupidité des choses qui passent et l'oubli des choses éternelles, poussés l'un et l'autre jusqu'à cette fureur insensée qui amène partout tant de malheureux à porter, sans trembler, sur

eux-mêmes, des mains violentes ; l'administration inconsidérée de la fortune publique, la profusion, la malversation, comme aussi l'impudence de ceux qui, commettant les plus grandes fourberies, s'efforcent de se donner l'apparence de défenseurs de la patrie, de la liberté et de tous les droits ; enfin, cette sorte de peste mortelle qui, s'insinuant dans les membres de la société humaine, ne lui laisse point de repos et lui prépare de nouvelles révolutions et de funestes catastrophes.

[11] Or, Nous sommes convaincu que ces maux ont leur principale cause dans le mépris et le rejet de cette sainte et très auguste Autorité de l'Église qui gouverne le genre humain au nom de Dieu, et qui est la sauvegarde et l'appui de toute autorité légitime. Les ennemis de l'ordre public, qui l'ont parfaitement compris, ont pensé que rien n'était plus propre à renverser les fondements de la société que d'attaquer sans relâche l'Église de Dieu, de la rendre odieuse et haïssable par de honteuses calomnies, en la représentant comme l'ennemie de la vraie civilisation, d'affaiblir son autorité et sa force par des blessures sans cesse renouvelées, et de renverser le pouvoir suprême du Pontife romain, qui est ici-bas le gardien et le défenseur des règles éternelles et immuables du bien et du juste. De là donc sont sorties ces lois subversives de la divine constitution de l'Église catholique et dont Nous avons à déplorer la promulgation dans la plupart des pays ; de là, ont découlé et le mépris du pouvoir épiscopal, et les entraves mises à l'exercice du ministère ecclésiastique et la dispersion des corps religieux, et la confiscation des biens qui servaient à nourrir les ministres de l'Église et les pauvres ; de là encore ce résultat que les institutions publiques consacrées à la charité et à la bienfaisance ont été soustraites à la salutaire direction de l'Église ; de là cette liberté effrénée d'enseigner et de publier tout ce qui est mal, pendant qu'au contraire, on viole et on opprime de toute manière le droit de l'Église à l'instruction et à l'éducation de la jeunesse. Et ce n'est pas un autre but qu'on s'est proposé en s'emparant du Principat temporel que la divine Providence avait accordé depuis de longs siècles au Pontife romain pour qu'il pût user librement et sans entraves, pour le salut éternel des peuples, du pouvoir que Jésus-Christ lui a conféré.

Si Nous avons rappelé ces funestes et innombrables maux, Vénérables Frères, ce n'est pas pour augmenter la tristesse qu'un si déplorable état de choses fait naître en Vous par lui-même ; mais c'est parce que Nous comprenons qu'à cette vue Vous reconnaîtrez quelle est la gravité de la situation qui réclame Notre minist-

* Traduction française : *Lettres apostoliques de S. S. Léon XIII. Encycliques, Brefs, etc.*, 7 vol., Paris, La Bonne Presse, 1893-1904, tome I, pp. 8-25 (pagination paire pour le texte latin, impaire pour la traduction française). La pagination est insérée en rouge dans le texte ci-dessus.

tère et Votre zèle, et avec quelle sollicitude Nous devons travailler, en ces temps malheureux, à défendre et à garantir de toutes Nos forces l'Église du Christ et la dignité de ce Siègre Apostolique attaquée par tant de calomnies.

Il est bien clair et évident, Vénérables Frères, que la cause de la civilisation manque de fondements solides si elle ne s'appuie pas sur les principes éternels de la vérité et sur les lois immuables du droit et de la justice, si un amour sincère n'unit entre elles les volontés des hommes et ne règle heureusement la distinction et les motifs de leurs devoirs mutuels. Or, qui oserait le nier ? N'est-ce pas l'Église qui, en prêchant l'Évangile parmi les nations, a fait briller la lumière de la vérité au milieu des peuples sauvages et imbus de superstitions honteuses et qui les a ramenés à la connaissance du divin Auteur de toutes choses et au respect d'eux-mêmes ? N'est-ce pas l'Église qui, faisant disparaître la calamité de l'esclavage a rappelé les hommes à la dignité de leur très noble nature ? [13] N'est-ce pas elle qui, en déployant sur toutes les plages de la terre l'étendard de la Rédemption, en attirant à elle les sciences et les arts ou en les couvrant de sa protection, qui, par ses excellentes institutions de charité, où toutes les misères trouvent leur soulagement par ses fondations et par les dépôts dont elle a accepté la garde, a partout civilisé dans ses mœurs privées et publiques le genre humain, l'a relevé de sa misère et l'a formé, avec toute sorte de soins, à un genre de vie conforme à la dignité et à l'espérance humaines ? Et maintenant, si un homme d'un esprit sain compare l'époque où nous vivons, si hostile à la Religion et à l'Église de Jésus-Christ, avec ces temps si heureux où l'Église était honorée par les peuples comme une Mère, il se convaincra entièrement que notre époque pleine de troubles et de destructions se précipite tout droit et rapidement à sa perte, et que ces temps-là ont été d'autant plus florissants en excellentes institutions, en tranquillité de la vie, en richesse et en prospérité, que les peuples se sont montrés plus soumis au gouvernement de l'Église et plus observateurs de ses lois. Que si les biens nombreux que Nous venons de rappeler et qui ont dû leur naissance au ministère de l'Église et à son influence salutaire sont vraiment des ouvrages et des gloires de la civilisation humaine, il s'en faut donc de beaucoup que l'Église de Jésus-Christ abhorre la civilisation et la repousse, puisque c'est à elle, au contraire, qu'elle croit que revient entièrement l'honneur d'avoir été sa nourrice, sa maîtresse et sa mère.

Bien plus, cette sorte de civilisation qui répugne, au contraire, aux saintes doctrines et aux lois de l'Église, n'est autre chose qu'une fausse civilisation et doit être considérée comme un vain nom sans réalité. C'est là une vérité dont nous fournissent une preuve manifeste ces peuples qui n'ont pas vu briller la lumière de l'Évangile ; dans leur vie, on a pu apercevoir quelques faux dehors d'une éducation plus cultivée, mais les vrais et solides biens de la civilisation n'y ont pas prospéré.

Il ne faut point, en effet, considérer comme une civilisation parfaite celle qui consiste à mépriser audacieusement tout pouvoir légitime ; et on ne doit pas saluer du nom de liberté celle qui a pour cortège honteux et misérable la propagation effrénée des erreurs, le libre assouvissement des cupidités perverses, l'impunité des crimes et des méfaits et l'oppression des meilleurs citoyens de toute classe. Ce sont là des principes erronés, pervers et faux ; ils ne sauraient donc assurément avoir la force de perfectionner la nature humaine et de la faire prospérer, car « le péché fait les hommes misérables¹ » ; il devient, au contraire, absolument inévitable qu'après avoir corrompu les esprits et les cœurs, ces principes, par leur propre poids, précipitent les peuples dans toute sorte de malheurs, qu'ils renversent tout ordre légitime et conduisent ainsi plus tôt ou plus tard la situation et la tranquillité publique à leur dernière perte.

Si on contemple, au contraire, les œuvres du Pontificat Romain, que peut-il y avoir de plus inique que de nier combien les Pontife Romains ont noblement et bien mérité de toute la société civile ?

[15] Nos prédécesseurs, en effet, voulant pourvoir au bonheur de peuples, entreprirent des luttes de tout genre, supportèrent des rudes fatigues et n'hésitèrent jamais à s'exposer à d'âpres difficultés ; les yeux fixés au ciel, ils n'abaissèrent point leur front devant les menaces des méchants et ne commirent pas la bassesse de se laisser détourner de leur devoir, soit par les flatтерies, soit par les promesses. Ce fut ce Siègre Apostolique qui ramassa les restes de l'antique société détruite et les réunit ensemble. Il fut aussi le flambeau ami qui illumina la civilisation des temps chrétiens ; l'ancre de salut au milieu des plus terribles tempêtes qui aient agité la race humaine ; le lien sacré de la concorde qui unit entre elles des nations éloignées et de mœurs diverses ; il fut enfin le centre commun où l'on venait chercher aussi bien la doctrine de la foi et de la

¹ Pr 14 34.

religion que les auspices de paix et les conseils des actes à accomplir. Quoi de plus ? C'est la gloire des Pontifes Romains de s'être toujours et sans relâche opposés comme un mur et un rempart à ce que la société humaine ne retombât point dans la superstition et l'antique barbarie.

Mais, plutôt au ciel que cette autorité salutaire n'eût jamais été négligée ou répudiée ! Le pouvoir civil n'eût pas alors perdu cette auréole auguste et sacrée qui le distinguait, que la religion lui avait donnée et qui, seule, rend l'état d'obéissance noble et digne de l'homme ; on n'aurait pas vu s'allumer tant de séditions et de guerres qui ont été la funeste cause de calamités et de meurtres ; et tant de royaumes, autrefois très florissants, tombés aujourd'hui du faite de la prospérité, ne seraient point accablés sous le poids de toutes sortes de misères. Nous avons encore un exemple des malheurs qu'entraîne la répudiation de l'autorité de l'Église dans les peuples orientaux qui, en brisant les liens très doux qui les unissaient à ce Siège Apostolique, ont perdu la splendeur de leur antique réputation, la gloire des sciences et des lettres et la dignité de leur empire.

Or, ces admirables bienfaits que le Siège Apostolique a répandus sur toutes les plages de la terre, et dont font foi les plus illustres monuments de tous les temps, ont été spécialement ressentis par ce pays d'Italie qui a tiré du Pontificat Romain des fruits d'autant plus abondants que, par le fait de sa situation, il s'en trouvait plus rapproché. C'est, en effet, aux Pontifes Romains que l'Italie doit se reconnaître redevable de la gloire solide et de la grandeur dont elle a brillé au milieu des autres nations. Leur autorité et leurs soins paternels l'ont plusieurs fois protégée contre les vives attaques des ennemis, et c'est d'eux qu'elle a reçu le soulagement et le secours nécessaire pour que la foi catholique fût toujours intégralement conservée dans le cœur des Italiens.

Ces mérites de Nos prédécesseurs, pour n'en point citer d'autres, Nous sont surtout attestés par l'histoire des temps de [saint Léon le Grand](#), d'[Alexandre III](#), d'[Innocent III](#), de [saint Pie V](#), de [Léon X](#) et d'autres Pontifes, par les soins et sous les auspices desquels l'Italie échappa à la dernière destruction dont elle était menacée par les barbares, conserva intacte l'antique foi, et, au milieu des [17] ténèbres et de la barbarie d'une époque plus grossière, développa la lumière des sciences et la splendeur des arts, et les conserva florissants. Ils nous sont attestés encore par cette sainte

ville, siège des Pontifes, qui a tiré d'eux ce très grand avantage d'être, non seulement la plus forte citadelle de la foi, mais encore d'avoir obtenu l'admiration et le respect du monde entier en devenant l'asile des beaux-arts et la demeure de la sagesse. Comme la grandeur de ces choses a été transmise au souvenir éternel de la postérité par les monuments de l'histoire, il est aisé de comprendre que ce n'est que par une volonté hostile et une indigne calomnie, employées l'une et l'autre à tromper les hommes, qu'on a fait accroire, par la parole et par les écrits, que ce Siège Apostolique était un obstacle à la civilisation des peuples et à la prospérité de l'Italie.

Si donc toutes les espérances de l'Italie et du monde tout entier sont placées sur cette force si favorable au bien et à l'unité de tous dont jouit l'autorité du Siège Apostolique et sur ce lien si étroit qui unit tous les fidèles au Pontife Romain, Nous comprenons que Nous ne devons avoir rien plus à cœur que de conserver religieusement intacte sa dignité à la Chaire Romaine et de resserrer de plus en plus l'union des membres avec la tête et celle des fils avec leur Père.

C'est pourquoi, pour maintenir avant tout, autant qu'il est en Notre pouvoir, les droits de la liberté de ce Saint-Siège, Nous ne cesserons jamais de combattre pour conserver à Notre autorité l'obéissance qui lui est due, pour écarter les obstacles qui empêchent la pleine liberté de Notre ministère et de Notre puissance, et pour obtenir le retour à cet état de choses où les desseins de la divine Sagesse avaient autrefois placé les Pontifes Romains. Et ce n'est ni par esprit d'ambition, ni par désir de domination, Vénérables Frères, que Nous sommes poussé à demander ce retour ; mais bien par les devoirs de Notre charge et par les engagements religieux du serment qui Nous lie : Nous y sommes en outre poussé, non seulement par la considération que ce principat Nous est nécessaire pour défendre et conserver la pleine liberté du pouvoir spirituel, mais encore parce qu'il a été pleinement constaté que, lorsqu'il s'agit du Principat temporel du Siège Apostolique, c'est la cause même du bien public et du salut de toute la société humaine qui est en question. Il suit de là que, à raison du devoir de Notre charge, qui Nous oblige à défendre les droits de la Sainte Église, Nous ne pouvons Nous dispenser de renouveler et de confirmer dans cette lettre les déclarations et les protestations que Notre prédécesseur [Pie IX](#), de sainte mémoire, a plusieurs fois émises et renouvelées, tant contre l'occupation du pouvoir temporel que contre la violation des droits de l'Église Romaine. Nous tour-

nons en même temps Notre voix vers les princes et les chefs suprêmes des peuples, et Nous les supplions instamment, par l'auguste nom du Dieu très puissant, de ne pas repousser l'aide que l'Église leur offre dans un moment aussi nécessaire d'entourer amicalement, comme de soins unanimes, cette source d'autorité et de salut, et de s'attacher de plus en plus à elle par les liens d'un amour étroit et d'un profond respect. Fasse le [19] ciel qu'ils reconnaissent la vérité de tout ce que Nous avons dit, et qu'ils se persuadent que la doctrine de Jésus-Christ, comme disait [saint Augustin](#), est « le grand salut du pays quand on y conforme ses actes² » ! Puissent-ils comprendre que leur sûreté et leur tranquillité aussi bien que la sûreté et la tranquillité publiques, dépendent de la conservation de l'Église et de l'obéissance qu'on lui prête, et appliquer alors toutes leurs pensées et tous leurs soins à faire disparaître les maux dont l'Église et son Chef visible sont affligés ! Puisse-t-il enfin en résulter que les peuples qu'ils gouvernent entrent dans la voie de la justice et de la paix et jouissent d'une ère heureuse de prospérité et de gloire !

Voulant aussi ensuite maintenir de plus en plus étroite la concorde entre tout le troupeau catholique et son Pasteur suprême, Nous Vous engageons ici, avec une affection toute particulière, Vénérables Frères, et Nous Vous exhortons chaleureusement à enflammer de l'amour de la religion, par Votre zèle sacerdotal et Votre vigilance pastorale, les fidèles qui Vous ont été confiés, afin qu'ils s'attachent de plus en plus étroitement à cette Chaire de vérité et de justice, qu'ils acceptent tous sa doctrine avec la plus profonde soumission d'esprit et de volonté, et qu'ils rejettent enfin absolument toutes les opinions, même les plus répandues, qu'ils sauront être contraires aux enseignements de l'Église. Sur ce sujet, les Pontifes Romains, Nos prédécesseurs, et en particulier [Pie IX](#), de sainte mémoire, surtout dans le concile du Vatican, ayant sans cesse devant les yeux ces paroles de saint Paul : « Veillez à ce que personne ne vous trompe par le moyen de la philosophie ou d'un vain artifice qui serait suivant la tradition des hommes ou suivant les éléments du monde et non suivant Jésus-Christ³ », ne négligèrent pas, toutes les fois que ce fut nécessaire, de réprouver les erreurs qui faisaient irruption et de les frapper des censures apostoliques. Nous aussi, marchant sur les traces de Nos prédécesseurs, Nous confirmons et Nous renouvelons toutes ses condamnations du haut de ce Siègne Apostolique de vérité et Nous demandons vive-

ment en même temps au Père des lumières de faire que tous les fidèles, entièrement unis dans un même sentiment et une même croyance, pensent et parlent absolument comme Nous. Votre devoir à Vous, Vénérables Frères, est d'employer Vos soins assidus à répandre au loin dans le champ du Seigneur la semence des célestes doctrines et à faire pénétrer à propos dans l'esprit des fidèles les principes de la foi catholique pour qu'ils y poussent de profondes racines et s'y conservent à l'abri de la contagion des erreurs. Plus les ennemis de la religion font de grands efforts pour enseigner aux hommes sans instruction et surtout aux jeunes gens des principes qui obscurcissent leur esprit et corrompent leur cœur, plus il faut travailler ardemment à faire prospérer non seulement une habile et solide méthode d'éducation, mais surtout à ne pas s'écarter de la foi catholique dans l'enseignement des lettres et des sciences et en particulier de la philosophie, de laquelle dépend, en grande partie, la vraie direction des autres sciences, et qui, loin de tendre à renverser la divine révélation, se réjouit, au contraire, de lui aplanir la voie et de la [21] défendre contre ses assaillants, comme nous l'ont enseigné, par leur exemple et leurs écrits, le grand [Augustin](#) et le [docteur angélique](#), et tous les autres maîtres de la sagesse chrétienne.

Il est toutefois nécessaire que cette excellente éducation de la jeunesse, pour être une garantie de la vraie foi et de la religion et une sauvegarde de l'intégrité des mœurs, commence dans l'intérieur même de la famille, de cette famille qui, malheureusement troublée dans les temps actuels, ne peut recouvrer sa liberté que par ces lois que le divin Auteur lui a lui-même fixées en l'instituant dans l'Église. Jésus-Christ, en effet, en élevant à la dignité de sacrement l'alliance du mariage, qu'il a voulu faire servir à symboliser son union avec l'Église, n'a pas seulement rendu la liaison des époux plus sainte, mais il a préparé tant aux parents qu'aux enfants des moyens très efficaces propres à leur faciliter, par l'observance de leurs devoirs réciproques, l'obtention de la félicité temporelle et éternelle.

Malheureusement, après que des lois impies et sans aucun respect pour la sainteté de ce grand sacrement, l'ont rabaissé au même rang que les contrats purement civils, il est arrivé que des citoyens, profanant la dignité du mariage chrétien, ont adopté le concubinat légal au lieu des noces religieuses ; des époux ont négligé les devoirs de la foi qu'ils s'étaient promise, des enfants ont refusé à leurs parents l'obéissance et le respect qu'ils leur devaient, les liens de la charité domes-

² *Epistola* 138 (alias 5), *ad Marcellinum*, II, 15 (PL 33, 532).

³ *Col* 2 8.

tique se sont relâchés et, ce qui est d'un bien triste exemple et fort nuisible aux mœurs publiques, à un amour insensé ont très souvent succédé des séparations funestes et pernicieuses. Il est impossible que la vue de cette misère et de ces calamités lamentables, Vénérables Frères, n'excite pas Votre zèle et ne Vous pousse pas à exhorter avec soin et sans relâche les fidèles confiés à Votre garde à prêter une oreille docile aux enseignements qui ont trait à la sainteté du mariage chrétien et à obéir aux lois de l'Église qui règlent les devoirs des époux et des enfants.

C'est ainsi que Vous obtiendrez cette réforme si désirable des mœurs et de la manière de vivre de chaque homme en particulier ; car, de même que d'un tronc pourri ne peuvent naître que des branches gâtées et des fruits misérables, de même cette funeste plaie qui corrompt les familles s'étend, par une triste contagion, sur tous les citoyens et devient un mal et un défaut commun. Au contraire, la société domestique, une fois façonnée à une forme de vie chrétienne, chaque membre s'accoutumera peu à peu à aimer la religion et la piété, à détester les fausses et pernicieuses doctrines, à pratiquer la vertu, à obéir à ses supérieurs et à réprimer cette recherche insatiable de l'intérêt purement privé qui abaisse et énerve si profondément la nature humaine. Un bon moyen de réaliser ce but sera de diriger et d'encourager ces pieuses associations qui ont été plus particulièrement instituées, surtout dans ces temps-ci, pour favoriser les intérêts catholiques.

Ce sont, en vérité, Vénérables Frères, de grandes choses, même des choses supérieures aux forces humaines que Nous embrassons ainsi de nos vœux et de Nos espérances ; mais, comme Dieu a fait [23] les nations du monde guérissables et qu'il a fondé son Église pour le salut des peuples, en promettant de l'assister jusqu'à la consommation des siècles, Nous avons la ferme confiance que le genre humain, frappé de tant de maux et de calamités, finira, grâce à Vos efforts, par chercher le salut et la prospérité dans la soumission à l'Église et dans le magistère infaillible de cette Chaire Apostolique.

Et maintenant, Vénérables Frères, avant de clore cette lettre, Nous éprouvons le besoin de Vous faire part de Notre joie en voyant l'union admirable et la concorde qui règnent parmi Vous et Vous unissent si parfaitement à ce Siège Apostolique, et Nous sommes en vérité persuadé que cette parfaite union est non seulement un rempart inexpugnable contre les assauts des ennemis, mais encore un présage heureux et pros-

père de temps meilleurs pour l'Église ; elle procure un très grand soulagement à Notre faiblesse et relève aussi d'une façon heureuse Notre esprit, en Nous aidant à soutenir avec ardeur, dans la difficile charge que Nous avons reçue, toutes les fatigues et tous les combats pour l'Église de Dieu.

Nous ne pouvons non plus séparer de ces causes d'espérance et de joie que Nous venons de Vous manifester ces déclarations d'amour et d'obéissance que, dans ces commencements de Notre Pontificat, Vous, Vénérables Frères, Vous avez faites à Notre humble personne et que Nous ont aussi faites tant d'ecclésiastiques et de fidèles, prouvant ainsi par les lettres envoyées, par les largesses recueillies, par les pèlerinages accomplis et par tant d'autres marques de piété, que cette dévotion et cette charité qu'ils n'avaient cessé de témoigner à [Notre si digne Prédécesseur](#) sont demeurées si fermes, si stables et si entières, qu'elles ne se sont point refroidies à la venue d'un successeur aussi peu digne de cet héritage. À la vue de témoignages si splendides de la foi catholique, Nous devons confesser humblement que le Seigneur est bon et bienveillant et à Vous, Vénérables Frères, et à tous ces Fils chéris de qui Nous les avons reçus, Nous exprimons les nombreux et profonds sentiments de gratitude qui inondent Notre cœur, plein de confiance que, dans la détresse et les difficultés des temps actuels, Votre zèle et Votre amour, ainsi que ceux des fidèles, ne Nous feront jamais défaut. Nous ne doutons pas non plus que ces remarquables exemples de piété filiale et de vertu chrétienne ne contribuent puissamment à toucher le cœur du Dieu très miséricordieux, et à lui faire jeter un regard de bienveillance sur son troupeau et accorder la paix et la victoire à l'Église. Et comme Nous sommes persuadé que cette paix et cette victoire Nous seront plus promptement et plus facilement accordées si les fidèles adressent constamment à Dieu des prières et des vœux pour les lui demander, Nous Vous exhortons vivement, Vénérables Frères, à exciter dans ce but le zèle et la ferveur des fidèles, en les engageant à employer pour médiatrice auprès de Dieu la Reine Immaculée des Cieux, et pour intercesseurs saint Joseph, patron céleste de l'Église, et les saints apôtres Pierre et Paul, au puissant patronage desquels Nous [25] recommandons Notre humble personne, tous les ordres de la hiérarchie ecclésiastique, et tout le troupeau du Seigneur.

Au reste, Nous souhaitons que ces jours où Nous fêtons le solennel anniversaire de la résurrection de Jésus-Christ soient, pour Vous et pour tout le troupeau

du Seigneur heureux, salutaires et pleins d'une sainte joie, priant Dieu, qui est si bon, d'effacer les fautes que nous avons commises et de Nous faire miséricordieusement remise de la peine qu'elles Nous ont méritée, et cela par la vertu de ce Sang de l'Agneau immaculé qui a effacé la « sentence portée contre nous⁴ ».

« Que la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ, la charité de Dieu et la communication du Saint-Esprit soient avec vous tous⁵ », Vénérables Frères, et c'est de grand cœur que Nous Vous accordons, à Vous et à chacun en particulier, ainsi qu'à Nos chers fils le clergé et les fidèles de vos Églises, la bénédiction apostolique comme gage de Notre spéciale bienveillance et comme présage de la protection céleste.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le jour solennel de Pâques, le 21 avril de l'an 1878, la première année de Notre Pontificat.

LÉON XIII, PAPE.



Les lecteurs de *Regnat* sont invités à mettre leur grain de sel sur le site de l'Abbé Guy PAGÈS consacré à l'évangélisation :

<http://www.dailymotion.com/abbepages>

Vous pouvez également lui faire connaître vos suggestions et remarques en le contactant à l'adresse électronique suivante :

abbe.guypages@orange.fr

« “Toute vie réelle déterminée implique sa propre forme déterminée correspondante”, un corps. Ce corps est plus qu'un agrégat de parties ; il requiert : 1) l'ensemble des éléments qui le constituent ; 2) la forme organique qui, de ces éléments, organise le corps réel ; 3) l'énergie vitale active, qui s'exprime dans toutes les activités et les mouvements des parties, dans la subordination à l'ensemble. Dans le Corps du Christ, les éléments ce sont les hommes, la forme c'est l'Église, tandis que l'énergie vitale active c'est l'Esprit divin. C'est grâce à la forme de l'Église que l'Esprit divin soulève les individus au-dessus de leur limitation, pour les intégrer dans l'unitotalité du Christ ; et c'est aussi grâce à la forme de l'Église que les limitations permanentes des pécheurs arrivent à ne point porter atteinte à la dignité de l'Église dans son ensemble. Un corps naturel, lui-même, peut être malade dans tel ou tel de ses membres, mais il ne saurait mourir que si les organes centraux sont lésés. Or, dans l'Église, ces organes centraux ne sont pas vulnérables : la tête, c'est l'Homme-Dieu, le cœur la Vierge toute pure et avec elle toute l'Église invisible des saints. C'est donc pour tous ceux qui appartiennent à l'Église un devoir moral de conformer leur vie à la vie divine dont le germe et la figure sont gardés par la forme sainte de l'Église visible. »

[BALTHASAR (Hans Urs, von), *La gloire et la croix. Les aspects esthétiques de la Révélation. 2. Styles*, Paris, Aubier, collection « Théologie », 1972 (édition 1983), p. 211]

« Sans doute il semble qu'il y ait de la zizanie dans le champ de l'Église, mais notre foi et notre charité ne doivent point en être empêchées, au point de nous faire quitter l'Église parce que nous y voyons de la zizanie. Nous devons seulement nous efforcer d'être du bon grain, afin que, quand on rentrera la moisson dans les greniers du Seigneur, nous recueillions le fruit de notre travail et de notre effort. L'Apôtre dit dans sa lettre : “Dans une grande maison, il n'y a pas seulement des vases d'or et d'argent, mais aussi de bois et de terre, les uns vases d'honneur, les autres vases d'ignominie” (2 Tm 2 20). Pour nous, appliquons-nous à être un vase d'or ou d'argent. D'ailleurs, briser les vases de terre n'est permis qu'à Dieu seul, et à celui qui a été donné la verge de fer. »

[S. CYPRIEN DE CARTHAGE, Lettre LIV, III, 1 (*Correspondance*, traduction par Louis Bayard, Paris, Les Belles Lettres, collection des Universités de France, 1925, p. 130)]

⁴ Col 2 14.

⁵ 2 Co 13 13.